

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

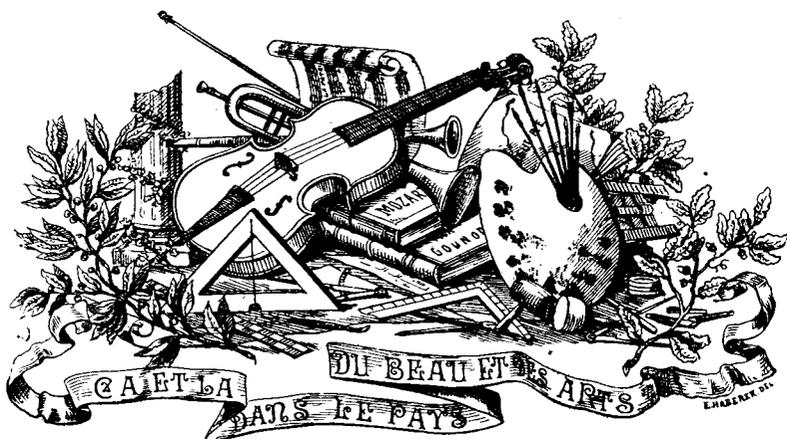
Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- |                                     |   |                                     |   |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/>            | Coloured covers /<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/>            | Coloured pages / Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers damaged /<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/>            | Pages damaged / Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers restored and/or laminated /<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/>            | Pages restored and/or laminated /<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/>            | Cover title missing /<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured maps /<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/>            | Pages detached / Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured plates and/or illustrations /<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/>            | Includes supplementary materials /<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/>            | Only edition available /<br>Seule édition disponible  | <input type="checkbox"/>            | Blank leaves added during restorations may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from scanning / Il se peut que<br>certaines pages blanches ajoutées lors d'une<br>restauration apparaissent dans le texte, mais,<br>lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas<br>été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin / La reliure serrée peut<br>causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la<br>marge intérieure. |                                     |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /<br>Commentaires supplémentaires:      Pagination continue.  |                                     |   |







**ADRIENNE LECOUVREUR**

D'APRÈS CHARLES COYPEL.

**L**e rôle de Phèdre dans la tragédie de Racine, dont nous admirions une scène dans notre gravure du mois dernier, a toujours été un de ceux que les actrices célèbres ont cultivé avec le plus de soin. C'était le rôle préféré d'Adrienne Lecouvreur dont nous donnons aujourd'hui le portrait, d'après le beau tableau où Charles Coypel l'a représentée dans le rôle de Cornélie dans la tragédie de Corneille *la Mort de Pompée*. Les deux personnifications de Phèdre et de Cornélie ont été les plus grands triomphes de cette illustre tragédienne.

Adrienne Lecouvreur naquit à Damery, jolie petite ville de Champagne, à deux lieues d'Épernay, le 5 avril 1692. Son père était un pauvre chapelier dont les affaires ne devaient pas être très prospères, car il se déplaçait souvent, et le proverbe est toujours vrai : " Pierre qui roule n'amasse pas mousse."

Peu après la naissance de sa fille Adrienne, Robert Couvreur vint se fixer à Fismes. Dès sa plus tendre enfance la future actrice aimait à apprendre et réciter des vers. Ses voisins l'attiraient souvent dans leurs maisons pour l'entendre. Comme Cimabué, Giotto, Lantana et tant d'autres, l'enfant de ce pauvre artisan de campagne semblait être attirée vers sa vocation par une force mystérieuse et irrésistible.

Quelques années plus tard, Robert Couvreur alla demeurer à Paris, et, coïncidence assez étrange, prit son logement tout auprès de la Comédie française que l'enfant, alors âgée de dix ans, devait illustrer plus tard.

Son éducation fut confiée à des religieuses, dites Filles de la Très Sainte Vierge.

A l'âge de quatorze ans, Adrienne débutait avec le rôle de Pauline, dans Polyeucte, joué par une troupe de jeunes amateurs. Elle récitait, paraît-il, les tirades du grand Corneille avec un naturel et une perfection à faire pâlir même Melle Duclos, alors la diva du théâtre français.

Ces représentations de jeunes gens que Madame la présidente Du Gué avait prises sous sa protection, attirèrent tant de monde, que les comédiens de la Comédie française en prirent ombrage et voulurent faire arrêter la jeune Adrienne et ses camarades comme empiétant sur leurs droits. Ils l'auraient fait sans l'intervention de leur protectrice.

Melle Lecouvreur avait à Paris une tante blanchisseuse qui comptait parmi ses pratiques le comédien Le Grand. La bonne femme parla de sa nièce à son client. Le Grand était assez médiocre acteur, mais excellent professeur. Frappé des dispositions naturelles de la jeune fille, il décida son père à la lui confier tout à fait. Il la produisit d'abord sur des théâtres particuliers, où ses coups d'essai furent des coups de maître.

La jeune Adrienne prit ses premiers engagements, pour elle-même, à Lille et à Strasbourg. Ce ne fut qu'à l'âge de vingt-cinq qu'elle entra comme sociétaire à la Comédie française. Elle y arrivait précédée d'une grande renommée acquise par un talent simple et vrai, noble et pathétique et ne tarda pas à y conquérir la première place, malgré les tracasseries et les cabales de ses rivales.

Pendant treize années, elle occupa les planchers de la Comédie française et figura dans onze cent quatre-vingt-quatre représentations.

Sa mort, presque subite, arrivée le matin, 20 mars 1730, est restée entourée de mystère. On a cru qu'elle avait été empoisonnée par les ordres de Madame la duchesse de Bouillon. Les précautions prises pour faire disparaître son corps sembleraient l'indiquer.

Elle était morte, malheureusement, sans avoir pu voir le prêtre, bien qu'elle l'eût fait demander; et son corps, privé de la sépulture ecclésiastique, fut enfoui dans de la chaux vive dans un terrain vague au bord de la Seine.

Autant que l'on peut en juger par ce qui nous a été conservé de ses lettres et par les récits de ses biographes, Adrienne Lecouvreur charma ses contemporains non seulement par l'éclat de ses talents, mais aussi par la bonté de son cœur et par les mille grâces de son caractère. Elle attirait chez elle une société choisie ; elle était également reçue et recherchée dans le monde. Elle réhabilita, en sa personne, la condition des comédiennes qui était alors fort décriée ; elle sut s'imposer à force de tact et de distinction.

Son malheur fut d'être entourée de mécréants comme Voltaire et autres de cette école : c'est ce qui explique les fautes qu'on a pu lui reprocher, et le retard qu'on mit à lui procurer les consolations de la religion qu'elle réclama, dit-on, avec instance.

Plaignons cette infortunée et espérons que Dieu, dans sa bonté infinie, aura eu égard à ses bons désirs et lui aura pardonné.

Voici un passage d'une de ses lettres qui aidera à la juger : " Je ne me soucie point de briller ; j'ai plus de plaisir cent fois à ne rien dire, mais à entendre de bonnes choses, à me trouver dans une société de gens sages et vertueux, qu'à être étourdie de toutes les louanges fades que l'on me prodigue à tort et à travers."

La gravure que nous avons reproduite en tête de cet article, est-elle un portrait fidèle de la grande actrice ? Il est permis d'en douter. Ici encore nous nous heurtons aux ruines que le temps amoncelle, comme il arrive souvent à ceux qui cherchent à remonter dans le passé. Les nombreux portraits peints par les artistes contemporains, François de Troy père, qui mourut quelques jours après Adrienne, J. B. Van Loo, Fontaine et Charles Coytel, ont disparu. Les nombreuses estampes que l'on trouve maintenant dans le commerce, se rapportent toutes à deux types principaux, les unes faites d'après le tableau de Fontaine, les autres rappelant la belle gravure de P. J. Drevet fils, d'après le portrait peint par Charles Coytel. Celui-ci semble s'être appliqué à faire un tableau de fantaisie et d'apparat, une étude de tête ou d'expression plutôt qu'un portrait fidèle.

L'inscription en vers qu'on lit au bas de la gravure est de M. Rémond de Saint-Mard. Bizarrerie à noter et qui rajoute la bonne plaisanterie bibliographique : " Ah ! voilà la bonne édition, celle où il y a la faute ! " les épreuves les plus recherchées de la planche de Drevet se reconnaissent à une faute d'orthographe dans le dernier vers ; le mot modèle est écrit *model*. Coytel a représenté Adrienne Lecouvreur dans le rôle de Cornélie au moment où, à l'entrée du cinquième acte, elle tient dans ses mains l'urne qui contient les cendres de son époux et exhale sa douleur :

O vous, à ma douleur, objet terrible et tendre,  
Eternel entretien de haine et de pitié,  
Reste du grand Pompée, écoutez sa moitié.

\*  
\*  
\*

Si l'on en jugeait par ses titres officiels, Charles Coypel aurait été le plus grand artiste de son temps. Il était, en effet, premier peintre du roi, directeur de l'Académie royale de peinture et de sculpture, directeur des tableaux et dessins de la couronne. Cependant, malgré un talent facile, un esprit ingénieux, il ne brilla que dans les régions secondaires de l'art. Il reçut son éducation artistique de son père, Antoine Coypel, qui était lui-même directeur de l'Académie et premier peintre du roi.

Ce fut par l'influence de ce dernier bien plus que par son mérite personnel qu'il obtint de lui succéder, comme il l'avoua lui-même, dans un discours prononcé à l'Académie sur la vie et les ouvrages de son père : il devait, y disait-il, son admission dans cette illustre compagnie, bien plus à l'influence et à l'excès de tendresse paternelle qu'au mérite du tableau de *Médée poursuivie par Jason* qui avait été l'occasion de sa réception, et il demandait la permission de le retirer pour le remplacer par celui d'*Abraham embrassant son fils Isaac, au moment où l'ange lui apparaît* ; " moins défectueux, que celui dont vous voulûtes bien vous contenter alors."

L'œuvre de Charles Coypel se distingue par une recherche souvent exagérée de l'expression. Bien peu de ses tableaux se trouvent aujourd'hui dans les galeries et édifices publics. Le plus remarquable que nous ayons vu est celui qu'il peignit pour la chapelle de la communion dans l'église Saint-Merri, à Paris, et qui représente *les Pèlerins d'Emmaüs*.

Cette peinture est remarquable par son coloris, qui, peut-être grâce un peu à l'effet du temps, forme comme un concert de couleurs d'une harmonie douce et charmante, et contraste heureusement avec les autres tableaux qui ornent cette chapelle.

Comme nous venons de le dire, il brilla surtout dans les sujets de genre ; sa série de peintures sur les *jeux d'enfants*, ses nombreuses compositions sur les comédies de Molière et le Don Quichotte de Cervantes sont pleines de goût, de sentiment, de grâce, pleines d'esprit surtout. Elles ont été popularisées par la gravure.

Coypel n'allait pas seulement à la comédie pour y chercher des sujets de tableaux, il y était reçu en qualité d'auteur dramatique. Vingt-trois comédies en prose, deux tragédies en cinq actes et en vers, deux pièces bouffonnes pour le théâtre italien forment son

répertoire dramatique. Bien qu'il eût la modestie de ne jamais les faire imprimer, ces pièces eurent du succès dans le temps.

Cet artiste privilégié avait beaucoup d'amis. Son salon était recherché et fréquenté par tout ce qu'il y avait, à cette époque, de personnages marquants voués à la culture de l'art et de la littérature. Il eut aussi des envieux, entre autres Voltaire, qui pourtant lui avait été favorable dans les débuts. Ce dernier lui lança plusieurs épigrammes, parmi lesquelles celle-ci :

On dit que notre ami Coypel  
Imite Horace et Raphaël ;  
A les surpasser il s'efforce,  
Et nous n'avons point aujourd'hui  
De rimeur peignant de sa force  
Ni peintre rimant comme lui.

Charles Coypel mourut en 1752, à l'âge de 58 ans. Avec lui s'éteignit une famille qui avait longtemps occupé une place importante dans les arts. Enveloppée dans la disgrâce qui atteignit en France tous les peintres du dix-huitième siècle, elle profite aujourd'hui du retour de l'opinion publique vers les maîtres aimables de cette époque toute française.

\* \* \*

Comme Coypel, Pierre Imbert Drevet apprit son art de son père. Il montra des dispositions si précoces pour la gravure qu'à l'âge de treize ans il produisit une planche qui fit l'admiration de ses contemporains. Il n'avait que vingt-six ans, âge auquel les meilleurs graveurs ne sont encore considérés que comme des apprentis, lorsqu'il burina le portrait de Bossuet d'après Hyacinthe Rigaud. Inspiré par l'œuvre superbe de ce peintre, sans doute aussi par la majesté du personnage, il produisit un chef-d'œuvre que l'on met au premier rang des estampes du dix-huitième siècle.

P. I. Drevet ne se servait, comme son père, que du burin. Mais, docile en sa main, cet outil, si difficile à manier, variait à l'infini ses travaux, se pliant sans effort aux inflexions diverses de la forme, selon que la nature des objets elle-même se modifiait. Les étoffes, se répandant toujours en plis riches et épais, et disposées avec un grand art, sont traitées largement, tandis que la tête et les mains, qui réclament une précision de contours à laquelle les draperies n'obligent pas au même degré, sont d'un travail serré et délicat.

Pierre Imbert Drevet mourut à Paris, où il était né en 1697. Il n'avait que 42 ans. Malgré cela, il a légué à notre admiration plus de trente planches dignes de son Bossuet. Des épreuves *avant la lettre* de son *Adrienne Lecouvreur* valent aujourd'hui de 90 à 100 piastres.

ALPHONSE LECLAIRE.

## L'ORPHELIN



Dans un nuage d'or que sa lumière embrase,  
Comme à demi voilé par une ardente gaze,  
L'astre du jour, là-bas, décline lentement.  
Les vitraux du lieu saint, rouges comme une braise,  
Paraissent refléter les feux d'une fournaise  
Dans leur vague miroitement.

Le pâtre fatigué, du haut de la colline,  
En fredonnant des airs, vers le hameau chemine ;  
Déjà l'ombre s'allonge au flanc du coteau noir.  
Le bêlement confus du troupeau qui s'approche,  
Se mêle doucement à la voix de la cloche  
Qui sonne l'*Angelus* du soir.

Le temple est entr'ouvert, la nef est solitaire.  
Près de la balustrade, au bord du sanctuaire,  
Voyez-vous cet enfant devant le Sacré-Cœur ?  
Sur son candide front quel nimbe d'innocence !  
On dirait qu'il obtient de Dieu même audience  
Et qu'il est l'ange du Seigneur.

Fragile papillon que la tempête outrage,  
Il vient se reposer, au moment de l'orage,  
Et chercher dans l'église un asile plus sûr.  
Il ne s'est pas posé sur la terre infidèle ;  
Nulle main n'a froissé l'or brillant de son aile,  
Il n'a volé qu'en un ciel pur.

C'est un pauvre orphelin qu'opprime la misère.  
 Il vient prier Jésus pour une tendre mère  
 Expirante en un bouge à tous les vents ouvert ;  
 Ses frères et ses sœurs sont déjà dans la tombe,  
 Et bientôt il sera semblable à la colombe  
 Seule laissée en un désert.

Que dit-il au Seigneur dans sa longue prière ?  
 On entend : " O mon Dieu, vous êtes notre Père,  
 " Et vous avez promis de ne refuser rien.  
 " Le passereau reçoit de vous la nourriture ;  
 " Vous lui donnez un toit sous la ramure :  
 " Ayez pitié de l'orphelin.

" Car, c'est en vous, Seigneur, que l'infortune espère.  
 " Souvenez-vous qu'un jour vous eûtes une mère :  
 " Pour elle, votre cœur brûlait d'un feu divin.  
 " Vous pouvez du tombeau rappeler à la vie :  
 " Guérissez une mère en proie à l'agonie,  
 " Et daignez lui donner du pain.

" Ayez aussi pitié de ma peine profonde.  
 " Ne me laissez pas seul, sans soutien dans ce monde  
 " Où ma bonne maman dit qu'il est des méchants,  
 " Et que mille dangers environnent l'enfance.  
 " Ne me ravissez pas mon unique défense,  
 " O Père des petits enfants.

" Vous entendez la voix de toute humble prière,  
 " Vous demeurez ici dans un sacré mystère ;  
 " Oui, sur cet humble autel, par la foi je vous vois.  
 " Je sais bien, ô mon Dieu, que vous versez sans cesse  
 " Les flots de votre amour et de votre tendresse,  
 " Et que vous entendez ma voix.

" Vous qui daignez vêtir le lis de la vallée,  
 " Secourez, ô Jésus, ma mère désolée,  
 " Et daignez lui montrer votre ineffable amour.  
 " Vous pouvez la guérir, car tout vous est facile.  
 " Recevez dans vos bras l'orphelin sans asile,  
 " Donnez à sa mère un séjour."

Il se tait. Près de lui, la lampe de l'église  
 Versait en scintillant sa lumière indécise,  
 D'un lampadaire d'or, devant l'autel obscur.  
 Les derniers feux du jour, par les vitraux gothiques,  
 Reflétaient vaguement des tableaux symboliques,  
 Comme des spectres, sur le mur.

Soudain l'enfant tressaille : une clarté divine  
 Embrase son esprit, l'élève, l'illumine.  
 Une secrète voix, dit : " Regarde le ciel.  
 " Je reçois sur mon cœur le malheureux qui pleure.  
 " Mon fils, avec ta mère entre dans ma demeure  
 " Et dans mon royaume éternel."

Et le soir, on trouva sans vie, en sa chaumière,  
 La veuve abandonnée ; une vive lumière,  
 Sur son front révélait le bonheur des élus.  
 Et quand le bedeau vint sonner les glas funèbres,  
 Il vit demi perdu dans l'ombre des ténèbres,  
 L'enfant mort aux pieds de Jésus.

Et tout près du défunt la lampe de l'église  
 Versait en scintillant sa lueur indécise,  
 Du lampadaire d'or, devant l'autel obscur,  
 Les derniers feux du jour, par les vitraux gothiques,  
 Reflétaient vaguement des tableaux symboliques,  
 Comme des spectres, sur le mur.

EMILE PERRIN.



# LE RENONCEMENT ÉVANGÉLIQUE DANS LE CLERGÉ

## AUX ORIGINES DE L'ÉGLISE (1)

### II.—LES COMPAGNONS ET LES AIDES DES APÔTRES DANS L'ÉVANGÉLISATION DU MONDE.

“ Or, étant partis, dit saint Marc des Apôtres, ils prêchèrent partout, avec l'aide du Seigneur qui confirmait leur parole par une multitude de miracles (2).” A cette œuvre d'évangélisation universelle, le Saint-Esprit associa un grand nombre d'hommes, anciens disciples du Sauveur ou nouveaux convertis, puissants en parole et en œuvres, qui affermirent et étendirent les conquêtes des Apôtres.

Beaucoup d'entre eux furent de bonne heure attachés à des sièges épiscopaux ; “ mais ils furent dans le principe, pour employer des expressions consacrées, *régionnaires* avant d'être *titulaires* :” ils allèrent d'abord de contrée en contrée, d'église en église, avec les Apôtres qu'ils accompagnaient ou au nom des Apôtres qui les envoyaient prêcher l'Évangile dans les lieux où il n'avait point encore été annoncé, affermir ailleurs les églises fondées, ordonnant des évêques, des prêtres, des ministres.

Or, quel a été l'état de ces compagnons des Apôtres, de ces glorieux missionnaires des premiers temps ?

Écoutez Eusèbe : “ En ce même temps, écrit le savant évêque de Césarée, un grand nombre d'autres personnages se rendirent illustres et méritèrent le premier rang parmi les successeurs des Apôtres. Disciples vraiment admirables de ces grands hommes, ils ajoutèrent de nouveaux édifices aux fondements d'Églises déjà posés par les Apôtres dans toutes les contrées, propageant de plus en plus la prédication chrétienne et répandant au loin dans tout l'univers la salutaire semence du royaume céleste. Il ne faut point s'en étonner, car *la plupart des disciples de cette époque, le cœur tout embrasé par le Verbe divin d'un ardent amour pour la philosophie de l'Évangile, avaient auparavant accompli à la lettre le précepte du Sau-*

(1) Voy. *Revue Canadienne*, num. de Mai.

(2) Illi autem profecti, prædicaverunt ubique, Domino cooperante et sermonem confirmante sequentibus signis : MARC., XVI, 20.

veur, en distribuant leurs biens aux pauvres. Puis, quittant leur patrie, ils remplissaient leur mission d'évangélistes, etc. (1)."

Ces conquérants du monde laissent tout, à l'exemple des Apôtres, car le royaume des cieux, c'est-à-dire la grâce de se soumettre à Dieu et de le faire régner dans les âmes, est promise aux pauvres. Ces pères de notre foi, comme d'autres Abraham, quittent leur patrie pour obtenir une race spirituelle aussi nombreuse que les étoiles du ciel. La loi du renoncement parfait apparaît parmi eux comme au sein des Apôtres. Ils sont "sans père, sans mère, sans généalogie," séparés de toutes les créatures par la profession d'un entier renoncement; en un mot, ils sont, eux aussi, dans l'état de perfection évangélique.

Ne devait-il pas en être ainsi? Ne convenait-il pas qu'appelés à partager les travaux des Apôtres, ils fussent rendus participants de leur esprit et de leur état? Dieu leur donne la mission de prêcher l'Évangile et de fonder les Églises. Or l'Évangile est l'appel de l'homme à la perfection du renoncement; les Églises se fondent sur la croix et par la pénitence. Ces hommes prédestinés à donner Dieu au monde devaient donc le posséder eux-mêmes plus abondamment, et par conséquent s'établir dans la nudité de la croix.

### III.—LES PREMIERS EVÊQUES.

Les Apôtres en évangélisant le monde, fondèrent partout des Églises avec un clergé qui y était attaché, avec un évêque, des prêtres et des ministres titulaires (2). Ce serait aller contre tous les monuments de l'antiquité, toutes les traditions des Églises, ce serait méconnaître même la nature de la hiérarchie ecclésiastique, que de prétendre que les premiers évêques et les premiers prêtres furent régionnaires, c'est-à-dire furent des missionnaires chargés d'un district et n'ayant pas d'Église à laquelle ils fussent attachés.

(1) Præter hos alii quoque complures eodem tempore vigerunt, inter Apostolorum successores principem obtinentes locum. Qui utpote discipuli tantorum virorum admirabiles plane ac divini, Ecclesiarum fundamenta quæ variis in locis Apostoli prius jecerant, additis ædificiis exstruxerunt: prædicationem Evangelii magis ac magis promoventes, et salutaria regni celestis semina per universum terrarum orbem late spargentes. Siquidem plerique ex illius temporis discipulis, quorum animos ardentiori philosophiæ desiderio Verbum divinum incenderat, Servatoris nostri præceptum jam antea expleverant, divisim inter egentes facultatibus suis. Deinde relicta patria peregrare proficiscentes munus obibant evangelistarum, etc. Eus., *Hist. eccl.*, l. III, c. 37; *Patr. græc.*, XX, 292-3.

(2) Prædicantes igitur (Apostoli) per regiones ac urbes, primitias earum, spiritu cum probassent, in episcopos et diaconos eorum qui credituri erant, constituerunt. S. CLEM. ROM., *Epist. I ad Cor.*, c. XLII; *Patr. græc.*, I, 291.

Sans doute il y eut, dans les premiers temps, des évêques qui ne furent attachés à aucune Eglise particulière, qui avaient l'office d'annoncer l'Évangile dans de vastes régions, ou de visiter et de confirmer les Eglises établies. Mais la plupart des successeurs des Apôtres furent préposés à un peuple unique et déterminé.

L'Eglise, selon la célèbre définition de saint Cyprien, est "un peuple uni à un évêque," *plebs adunata sacerdoti* : elle se compose essentiellement d'un pasteur titulaire et d'un peuple déterminé. Cette union du pasteur au troupeau paraissait si étroite que pendant les dix premiers siècles les translations épiscopales furent très rares.

L'évêque avait avec lui des prêtres et des ministres qui composaient sa couronne, son sénat, son presbytère, *presbyterium*, fixes comme son siège, appliqués sous son autorité au service du même peuple (1).

Les évêques des premiers siècles aimaient à être entourés de douze prêtres (2) comme Jésus-Christ, qu'ils représentaient dans leurs Eglises particulières, l'avait été de douze Apôtres. Ils tenaient à avoir sept diacres (3) comme il y en avait eu sept, par l'institution apostolique, dans l'Eglise de Jérusalem.

Il est bien certain que les Apôtres et les hommes apostoliques qui continuaient leur œuvre ne laissaient pas douze prêtres et sept diacres dans chacune des Eglises qu'ils fondaient. Le plus souvent ils y établissaient seulement un évêque avec un prêtre ou un ministre. Mais l'évêque placé à la tête de la nouvelle Eglise avait la charge de se créer un clergé, en même temps que celle d'achever la conversion du peuple. Au bout d'un temps plus ou moins long selon les difficultés locales ou la puissance des opérations de la grâce, l'évêque parvenait à réunir autour de sa chaire un collège de prêtres et sept diacres. L'Eglise était alors complètement formée et avait la plénitude de sa vie.

(1) Summo quippe sacerdoti sua munia tributa sunt, et sacerdotibus locus proprius assignatus est, et levitis sua ministeria incumbunt. *Ibid.*, c. x. l., col. 290. Voir aussi les admirables lettres de saint Ignace d'Antioche, où cette hiérarchie est affirmée avec une netteté et une insistance les plus remarquables, surtout : *Epist. ad Eph.*, c. iv., *ad Magnes.*, c. ii, iii, vi, vii, xiii ; *ad Trall.*, c. ii, iii ; *ad Philad.*, c. iv, vii ; *ad Smyrn.*, c. viii, xii ; *Patr. græc.*, V, 648-717.

(2) Voir *Recognitiones S. Clem.*, l. III, n. 66, et l. VI, n. 15 ; *Patr., græc.*, tI, 1311, 1356. Quoique apocryphe, cet ouvrage remonte à une très haute antiquité et nous représente la discipline des premiers siècles.

(3) Diaconi septem esse debent ex canone, etiamsi sit magna civitas. Ejus autem rei fidem faciet liber Actorum. CONC. NEOCAESAR, an. 314, c. 15 ; LABBE, I, 1483.

Quel a été, au point de vue de la perfection religieuse, l'état dans lequel ont vécu les prêtres et les évêques des premiers temps ? Il n'y a guère place au doute : ils ont vécu dans l'état d'un parfait renoncement, *et, ajoutons-nous, dans la vie commune.*

On peut en apporter des preuves nombreuses ; contentons-nous des trois suivantes.

1° La perfection est aux origines de l'Eglise, remarque saint Thomas d'Aquin (1). Les institutions surnaturelles les plus parfaites sont celles qui ont été établies par Jésus-Christ et les Apôtres. Non seulement la sainteté intérieure a fleuri alors avec un éclat qu'elle n'aura plus jamais peut-être, mais encore les observances parfaites ont eu, jusque dans les moindres détails, une vigueur qui ne sera point surpassée. Aussi les conciles et les pontifes des âges postérieurs, les instituteurs des ordres religieux ont toujours reporté leurs regards vers le berceau de l'Eglise pour y retrouver les pratiques et les observances qu'ils voulaient renouveler.

De cette vérité fondamentale nous tirons cette conclusion-ci. Le clergé des Eglises primitives a eu, en vertu personnelles et en institutions saintes, autant et plus de perfection que n'en ont aujourd'hui les communautés les plus ferventes.

2° Les Apôtres, nous l'avons vu, ont été établis par le Sauveur dans l'état de perfection et dans la vie commune. N'ont-ils pas dû faire embrasser le même renoncement et la même communauté de vie aux évêques, aux prêtres et aux ministres qu'ils plaçaient à la tête des Eglises ?

“ Ceux que les Apôtres, écrit l'historien Eusèbe, jugèrent dignes de gouverner les Eglises fondées par eux, se firent *leurs vrais et zélés imitateurs* (2).

Saint Irénée tient le même langage : “ Les Apôtres, dit-il, voulaient qu'ils fussent parfaits et irrépréhensibles ceux qu'ils laissaient pour successeurs dans l'enseignement de la foi (3).”

(1) *Ecclesia enim in sui primordio in omnibus suis membris talis fuit, qualis postmodum fuisse apud perfectos quoscunque invenitur.* S. THOM., *Opusc. XVII, Contra retrah. homines a relig. ingressu*, c. xv.

(2) Eus., *Hist. eccl.*, l. III, c. 4 ; *Patr. græc.*, XX, 220.

(3) *Valde enim perfectos et irreprehensibiles in omnibus eos volebant esse quos et successores relinquebant, suum ipsorum locum magisterii tradentes.* S. IREN., *Cont. hæc.*, l. III, c. III, n. 1 ; *Patr. græc.*, VII, 848.

Chaque évêque, d'après le mystère même de la hiérarchie ecclésiastique, représente Jésus-Christ dans l'Eglise particulière ; les prêtres et les autres clercs représentent les Apôtres : de là, nous le disions à l'instant, le nombre de douze prêtres, dans les Eglises. Or les évêques des premiers temps n'ont-ils pas dû pratiquer avec leurs prêtres et leurs diacres la vie que le Sauveur avait menée avec ses Apôtres, établir une bourse commune, prendre leurs repas ensemble ? La communauté apostolique n'a-t-elle pas été le modèle de la communauté ecclésiastique de chaque Eglise ? On peut voir partout à la tête des Eglises, c'est notre persuasion, l'Epoux et ses amis, le pasteur et ses aides, comme on les avait contemplés dans la Galilée et à Jérusalem. Le Fils de l'homme n'avait pas eu où reposer sa tête : chaque évêque tenait à ne rien posséder en propre, afin de ressembler à celui dont il représentait le mystère dans l'Eglise particulière. Les Apôtres avaient pu dire au Sauveur : " Voilà que nous avons tout quitté pour vous suivre " ; les prêtres de chaque Eglise purent dire à leur évêque : " Nous avons tout quitté pour mener avec vous la vie parfaite." Jésus-Christ avait paru véritablement comme le pontife éternel, sans père, sans mère, sans famille, n'ayant ni commencement ni fin de sa durée (1) ; tous ceux qui furent associés dans l'Eglise primitive au sacerdoce nouveau selon l'ordre de Melchisédech, voulurent à l'exemple de leur divin Chef être, eux aussi, sans père, sans mère, sans famille, hommes de l'éternité au milieu du siècle présent.

3° Voici un argument qui prouve spécialement l'existence de la vie commune au sein du clergé primitif :

Tout le monde sait que l'institution de l'office divin et son partage en heures du jour et de la nuit remonte aux origines mêmes de l'Eglise, et que sous le gouvernement des Apôtres comme sous celui de Léon XIII et des évêques actuels, les ministres des autels célébraient ensemble les saintes psalmodies de la nuit et les principales heures du jour.

Or l'institution des heures liturgiques favorisait singulièrement la vie commune au sein du clergé.

Ces évêques, en effet, ces prêtres, ces diacres des premiers jours, tout remplis de cet Esprit de charité qui fait trouver doux aux frères d'habiter ensemble (2), n'ayant pas de désir plus ardent que

(1) *Sine patre, sine matre, sine genealogia, neque initium dierum, neque finem vitæ habens.* HEBR., VII, 3.

(2) *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum.* Ps. cxxxii, 1.

de vivre entre eux comme avaient vécu leurs maîtres les Apôtres dans la compagnie du divin Maître, se réunissaient au milieu de la nuit et plusieurs fois le jour pour chanter les louanges de Dieu, pouvaient-ils ne pas vivre sous un même toit et à une même table ? La prière commune du chœur n'appelaient-elle pas, ne demandait-elle pas une continuelle communauté de vie ?

Ce n'est pas tout.

L'Eglise, dès l'origine, a eu des biens considérables, beaucoup plus que ne le pensent certains modernes. L'Eglise vient d'apparaître, et déjà les Apôtres se trouvent absorbés par les soins temporels ; ils élisent sept diacres pour "servir les tables," c'est-à-dire pour distribuer les aumônes déposées chaque matin sur l'autel à tous les pauvres que nourrit l'Eglise.

Mais, — c'est une vérité attestée par tous les historiens, — tous les biens de l'Eglise ont formé dans le principe et pendant de longs siècles une masse unique qui était administrée par l'Evêque ou, sous son autorité, par les économes de l'Eglise, c'est-à-dire l'archidiacre et les autres diacres, avec laquelle étaient entretenus les pauvres de l'Eglise, soit clercs, soit laïques.

Or, cette indivision des biens ecclésiastiques favorisait singulièrement la vie commune au sein du clergé. Il était facile aux membres de la hiérarchie de répondre à l'appel du Sauveur : " Si vous voulez être parfaits, allez, vendez et donnez tout ce que vous avez et venez à ma suite." dans le dégagement d'une parfaite pauvreté. Ils pouvaient aisément renoncer à tous ces soins qui distraient l'esprit de la contemplation et de la prière, nous voulons dire, à toutes les sollicitudes qu'engendre la propriété privée. Nous avons rencontré à notre époque beaucoup de prêtres qui gémissent de la dure servitude à laquelle les assujettit la nécessité d'avoir des revenus propres et de les administrer, et qui vont jusqu'à désirer que les révolutions présentes anéantissent le régime bénéficiaire et rétablissent la communauté des biens ecclésiastiques pour restaurer la communauté de vie parmi les clercs ; comment croire, après cela, qu'à l'époque de la faveur par excellence, les disciples de Jésus-Christ et des Apôtres, les premiers évêques et les premiers diacres des Eglises sont demeurés dans les embarras de la propriété privée, quand tout les conviait à un renoncement parfait, qu'ils n'ont pas profité de la communauté des biens ecclésiastiques pour s'établir dans une parfaite vie commune ?

On me dira peut-être : " Pouvez-vous parler de vie commune aux origines de l'Eglise et pendant tout le temps des persécutions ? Une communauté est beaucoup plus exposée aux coups d'un tyran

qu'un homme isolé. Bien loin de se réunir, les prêtres devaient vivre dispersés, afin d'échapper plus aisément au glaive toujours tiré contre eux."

Cette objection paraîtra peut-être bien forte à quelques esprits ; nous la croyons cependant très faible.

Faisons d'abord remarquer un faux supposé qu'elle couvre. Il ne faut pas se représenter les communautés ecclésiastiques des premiers temps comme sont aujourd'hui celles des dominicains, des jésuites, ou même comme celles des chanoines du VIII<sup>e</sup> siècle. Depuis longtemps chaque communauté forme un tout distinct, ayant ses biens propres, vivant de sa vie et pouvant le plus souvent se suffire à elle-même, même dans un isolement complet. Dans les premiers temps, les clercs qui pratiquaient le renoncement parfait n'étaient point séparés du reste de l'Eglise, mais formaient, avec tous les autres membres, une sorte de communauté unique. Oui, il n'y avait en chaque lieu, à proprement parler, qu'une seule communauté, celle de l'Eglise elle-même ; les clercs, les vierges, les veuves, les pauvres étaient les groupes distincts d'une même communauté, plutôt que des communautés particulières. Ils appartenaient à la communauté de l'Eglise à peu près comme les religieux de chœur, les frères convers, les novices font partie aujourd'hui d'une communauté religieuse. Ils servaient l'Eglise, chacun dans son ordre, et ils étaient nourris par elle. Ils vivaient avec elle, par elle et d'elle.

De là venait que le lien général qui les attachait à l'Eglise était plus fort que les liens particuliers qui pouvaient unir certains membres entre eux. Aujourd'hui l'union d'un dominicain avec son couvent est plus étroite que celle qu'il a avec la cité épiscopale ou la paroisse dans laquelle il demeure, par exemple, l'Eglise de Paris. Dans les premiers temps, les clercs appartenaient à l'Eglise avant de faire partie d'une communauté particulière.

Le plus souvent, c'est notre conviction, ils se réunissaient plusieurs ensemble, habitaient sous un même toit, mangeaient à la même table. Mais, même associés entre eux, ils recevaient leur substance de l'Eglise, qu'ils servaient et dont ils étaient les clercs ; même vivant ensemble, ils paraissaient moins les membres d'une communauté cléricale distincte que les membres de la grande communauté de l'Eglise. Leur union entre eux était secondaire, et leur union à l'Eglise, principale, tandis qu'à notre époque le lien qui unit le religieux à son monastère est principal et celui qui l'attache à l'Eglise du lieu, secondaire.

Ainsi cette union pouvait varier et variait nécessairement au gré

des circonstances, sans qu'il en résultât aucun changement dans leur état ou dans leur vie. Tantôt vivant séparés, tantôt réunis en communautés de deux, trois, cinq, dix membres, les clercs étaient toujours, sous ces modifications sans importance, les clercs de l'Eglise, vivant, comme tous les autres pauvres, des oblations des fidèles et des autres revenus ecclésiastiques.

L'objection subsiste cependant: "Comment les clercs ont-ils pu vivre en commun au milieu des persécutions?"

La vie commune était moins difficile pendant la persécution de Néron que pendant celle des révolutionnaires français du dernier siècle. Cependant, dans presque toutes les contrées de la France, il a été possible à une élite de personnes religieuses de conserver la vie commune; pourquoi aurait-il été impossible aux clercs et aux ascètes des premiers temps de vivre en commun?

Qu'on ne se représente pas la famille romaine comme la famille moderne. Celle-ci comprend un petit nombre de membres; en beaucoup de pays, l'autorité du père et du propriétaire est restreinte par mille règlements civils. La famille romaine comprenait jusqu'à 100, 200, 800, 1,000 membres; le père de famille disposait en souverain, non seulement de ses domaines, mais encore de ses esclaves et même de ses propres enfants: il avait, au sein de son foyer, droit de vie et de mort. Etait-il difficile à quelques clercs d'habiter et de vivre ensemble dans la famille si nombreuse d'un Pudens ou d'un Clemens? Les prêtres et les diacres de toute une Eglise pouvaient se retirer dans l'immense habitation d'un riche patricien, prier ensemble, manger ensemble, en paraissant se confondre avec le reste de la famille. Portant la tête rasée, couverts de l'aube, de la tunique, de la chasuble, ils paraissaient être des esclaves ou des affranchis de la famille qui donnait l'hospitalité, éveillant d'autant moins les soupçons qu'ils passaient pour des personnes de la dernière classe. Ou bien, vêtus du manteau, ils avaient l'apparence de philosophes nourris par de riches patriciens.

On peut se demander si dès les temps apostoliques il y eut des clercs libres avec des engagements religieux, semblables à ceux que l'on appelle aujourd'hui en Occident *clercs séculiers*.

Il nous semble incontestable qu'à l'origine de l'Eglise, non seulement les prêtres, mais encore les diacres ont été astreints à une inviolable chasteté. Les monuments qui nous restent de l'antiquité ecclésiastique ne laissent point de place au doute. On cite, il est vrai, un ou deux textes qui semblent infirmer l'obligation originelle et universelle; mais ils ne sauraient prévaloir contre cent autres textes très précis. Les prêtres de l'ancienne Loi devaient

vivre dans la continence quand ils servaient à l'autel ; les ministres de la Loi nouvelle, remplissant tous les jours leurs fonctions sublimes, ont l'obligation d'une chasteté perpétuelle. Le Fils de Dieu, devenu le Fils de la Vierge et l'Agneau sans tache qui efface le péché du monde, s'immolant tous les jours par les mains des ministres de la nouvelle alliance, exige dans ceux qui sont les instruments de la rédemption une pureté tout angélique qui les rende dignes de traiter de si grands mystères. Telle est la loi proclamée par toute la tradition.

Mais y eut-il dès les temps apostoliques des prêtres et des diacres qui se soient contentés de garder le célibat sans faire profession d'un renoncement universel ? Nous croyons qu'on peut apporter en faveur de l'affirmative et de la négative des raisons à peu près égales.

D'une part, saint Paul ordonne de donner, dans les distributions, une double part au prêtre qui remplit dignement son office : *qui bene præsent presbyteri duplici honore digni habeantur* (1) : cette prescription ne suppose-t-elle pas que les prêtres ont des biens en propre ? Il se plaint dans la même Epître que quelques-uns " regardent la piété comme un moyen de faire du gain : *existimantium quæstum in pietatem* (2) : ce reproche ne s'adresse-t-il pas à des ministres sacrés qui trafiquent des choses saintes ? Il se plaint dans une autre Epître que plusieurs aient l'apparence de la piété et en répudient la réalité : de ce nombre, ajoute-t-il, sont ces hommes qui pénètrent dans les maisons et captivent ces femmes légères, chargées de péchés et poussées de désirs variés (3). " Il signale à Tite de faux docteurs, inso unis, vains discoureurs et séducteurs, qu'il faut confondre, qui bouleversent toutes les maisons, enseignant l'erreur par le désir d'un gain sordide (4)." Ne parle-t-il pas de ministres consacrés ? On pourrait apporter d'autres textes encore.

Mais ces textes n'ont rien de péremptoire. Il a existé beaucoup de monastères où les religieux recevaient des distributions inégales quoiqu'ils eussent fait vœu de pauvreté. Cette inégalité était toute naturelle à une époque où les clercs n'avaient d'autre lien fixe et indissoluble que celui qui les unissait à leur Eglise. Quant aux autres

(1) I TIM., v., 17.

(2) IBID., VI., 5.

(3) II TIM., III, 3-6.

(4) TIT., I., 10-11.

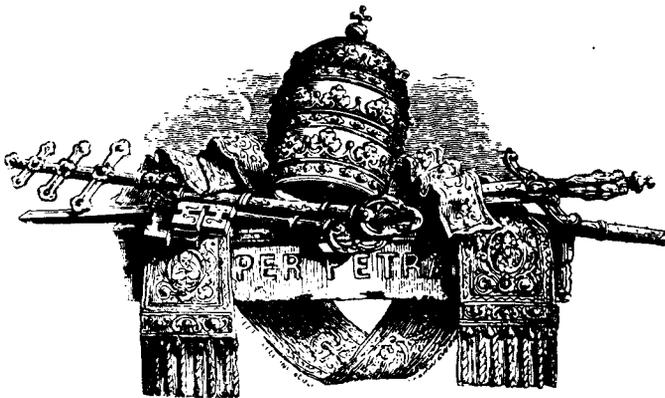
textes, on peut les entendre de simples fidèles qui abusent de leur influence pour tromper les âmes simples, tout aussi bien que des ministres des autels ; s'il est question de ceux-ci, rien ne s'oppose à ce qu'on les entende de prêtres ou des diacres engagés dans l'état de perfection et qui, à raison de leur renoncement, ne sont que plus coupables d'être attachés aux biens temporels.

Non. Le Fils de l'homme n'a pas voulu avoir où reposer sa tête ; les Apôtres ont renoncé à tout pour suivre le Sauveur ; les missionnaires de l'Évangile dont parle Eusèbe ont quitté leurs biens et leur patrie ; nous allons voir tous les fidèles de Jérusalem embrasser l'état du renoncement parfait : il n'est pas vraisemblable que ceux qui furent appelés les premiers par la confiance des Apôtres à la tête des Eglises, soient demeurés dans un état imparfait.

L'Esprit de Dieu multiplia les dons les plus excellents dans l'Eglise naissante avec une telle profusion que saint Paul devait en régler les manifestations. C'est ce que l'on vit à Corinthe où le don des langues et celui d'une doctrine sublime étaient faits non seulement aux Apôtres, mais encore aux simples fidèles. Si le Saint-Esprit fut si prodigue des grâces de surrogation, peut-on croire qu'il refusa les dons nécessaires à établir les fondements mêmes de la vie chrétienne ? Si de simples fidèles reçurent les lumières les plus extraordinaires pour l'interprétation des saintes Ecritures, ne doit-on pas reconnaître que les membres de la hiérarchie furent enrichis de la grâce du renoncement parfait, source de tant de bénédictions pour ceux qui en sont favorisés comme pour toute l'Eglise ?

(*A suivre.*)

DOM P. BENOIT.



## LA PROHIBITION DES LIVRES <sup>(1)</sup>

---

**D**armi les périls qui menacent la société, au temps où nous vivons, il faut l'avouer, il en est peu d'aussi redoutables que celui des lectures mauvaises. Jamais les journaux, les romans, les brochures, les livres de tout genre, même de sciences, n'ont été ainsi multipliés presque à l'infini, jamais ils n'ont été portés avec une pareille rapidité, comme sur les ailes de l'industrie moderne, jusqu'aux derniers de nos villages et jusqu'aux extrémités de la terre. S'il est une presse qui est un instrument puissant d'instruction, de moralisation et de progrès, il en est une autre qui va partout attaquant la vérité et la vertu, cherchant à corrompre le cœur pour arriver ensuite à fausser l'esprit et à faire perdre le sens chrétien. Voyez-la à l'œuvre, cette puissance de démolition la plus formidable qui soit au monde ; considérez les maux effrayants que produit la mauvaise presse ! Voyez autour de vous, tout près de vous, tant d'âmes atteintes par ses ravages, mortes à la vie chrétienne, peut-être à toute vie morale, tant d'autres menacées du même malheur, exposées au péril le plus certain et le plus imminent ! Ne dirait-on pas qu'un des prophètes a prévu ce mal dont nous sommes les témoins désolés, en parlant de cette espèce de volume qui voltigeait dans les airs, *volumen volans*, et qui est une source de malédiction pour les hommes, *maledictio super faciem omnis terræ* ?

Quel sera donc le remède à ce terrible mal qui désole la terre ? Où le trouver ?

Sera-ce dans la société civile ?

Sans doute, toute société spirituelle ou temporelle, civile ou religieuse a le droit de se défendre elle-même, contre les causes d'immoralité et de corruption. Et, comme la diffusion des mauvais livres n'est pas seulement un danger pour les particuliers, mais encore un péril de corruption publique, il s'ensuit que la société, par la nécessité même de sa conservation, a le droit de proscrire les mauvais livres.

(1) Conférence donnée au Cercle Ville-Marie, le 17 février 1893, par M. l'abbé H. Bédard, P. S. S.

Au reste, toutes les sociétés humaines, même les plus libérales, même les plus licencieuses, se sont en théorie reconnu ce droit, comme il serait facile d'en trouver quantité de preuves dans les recueils des lois civiles de tous les peuples païens et chrétiens ; et en pratique, elles l'ont exercé, et souvent très rigoureusement, comme l'histoire profane peut en offrir de nombreux exemples, depuis la république d'Athènes faisant brûler sur *l'agora* les livres de Protagoras, pour cause d'athéisme (1) ; depuis Constantin décernant la peine du feu contre les livres d'Arius, et la peine de mort contre ceux qui les détiendraient ; (2) depuis les rois d'Espagne avec leur célèbre Inquisition ; depuis le parlement de Paris envoyant au bûcher les ouvrages impies ou hérétiques, jusqu'à la troisième République française interdisant sa frontière à telle ou telle brochure clandestine imprimée en Belgique ou à Genève.

Mais, en fait, ce pouvoir, la société civile, aujourd'hui, surtout, l'exerce-t-elle ? Hélas ! ne doit-on pas plutôt déplorer la facilité extrême, avec laquelle on laisse circuler les livres les plus pervers, les plus ignobles, les plus immoraux, même en dépit des lois !.....

Où donc, encore une fois, trouver le remède au mal que nous signalons ?—Voulez-vous le savoir, Messieurs ?

Il ne se trouve que dans l'Église, et dans l'Église seule ; car seule, l'Église a des remèdes pour toutes les plaies sociales. Et, pour celle que nous signalons ici en particulier, elle en a de très spéciaux et de très efficaces.

Mais, pour qu'ils produisent leur effet, il faut qu'ils soient appliqués, et pour qu'ils soient appliqués, il est nécessaire qu'ils soient connus. Or, ils ne le sont pas suffisamment. Parmi ceux-là mêmes qui croient à l'Église, beaucoup ne sont pas assez convaincus de la réalité de sa mission divine et de sa divine autorité. Ils ne sont pas assez profondément pénétrés de ces vérités : que l'Église est la lumière du monde, reflet indéfectible de la Lumière éternelle, du Verbe qui s'est fait homme pour éclairer tous les hommes ; que, par suite, l'Église a seule le privilège de conduire infailliblement tous les hommes dans la voie du salut, et de leur indiquer sans erreur possible, ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter, ce qu'il faut croire et ce qu'il faut rejeter, pour arriver au terme ; que, par suite encore, l'Église possède le pouvoir d'assurer l'efficacité de sa direction par des décisions doctrinales, des dispositions disciplinaires et des actes judiciaires, par lesquels elle exerce sa mission d'enseignement et

(1) CICERO, *de Natura Deorum*, lib. I, xxiii.

(2) SOCRAT., *Hist. Eccles.*, lib. I, IX.

de direction ; enfin, qu'en dernière analyse, elle a le pouvoir de déclarer comme dangereux pour la foi et les mœurs, et de condamner comme tels les doctrines et les livres qui les renferment.

Et, en effet, si nous consultons l'histoire, nous verrons que l'Eglise a toujours exercé ce pouvoir à travers les âges. Au premier siècle, nous voyons saint Paul faire brûler publiquement, à Ephèse, des livres de superstition et de magie (1).

Au dix-neuvième siècle, nous voyons Léon XIII frapper d'interdit, par l'organe de la Congrégation de l'Index, certains manuels, certains souvenirs d'enfance d'auteurs bien connus. Dans tout l'intervalle, les annales de l'Eglise catholique ne cessent de montrer des évêques, les conciles, les papes, condamnant et proscrivant des livres hérétiques, ou erronés, ou scandaleux, ou pernicieux enfin de quelque manière. Certains catholiques peuvent en être scandalisés ; il n'en est pas moins vrai, que par là elle a maintenu son dogme ; et c'est à l'usage de ce droit de proscription que nous devons le bonheur de posséder toujours intégralement la vérité divine.

Et, après cela, est-il nécessaire d'établir par de longues preuves la légitimité de ce pouvoir ? Puisque la condamnation de l'erreur n'est qu'une forme de l'enseignement de la vérité, il est évident que le droit d'enseigner la vérité implique celui de condamner l'erreur contraire. L'Eglise, ayant la mission de garder le trésor de la révélation, et de conserver intégralement la doctrine de la foi et des mœurs, doit avoir la puissance efficace d'en écarter toutes les causes d'altération. Dans ce rôle défensif, elle doit être revêtue de la même autorité que dans son rôle d'enseignement direct ; son pouvoir y doit être également souverain, c'est-à-dire, également indépendant, universel, infaillible.

Nul d'ailleurs, Messieurs, n'a jamais contesté à l'Eglise le droit de condamner l'erreur, sauf ceux qui ont été atteints par ses condamnations ; et encore n'est-ce point au nom de l'erreur qu'ils ont réclamé, mais au nom de la vérité, dont ils se donnaient comme les représentants. De toute antiquité, l'on voit l'Eglise en possession actuelle de ce droit.

Depuis saint Pierre dans ses épîtres (2) jusqu'à Pie IX dans le *Syllabus*, et à Léon XIII dans ses encycliques (3) ; depuis le premier concile de Nicée condamnant l'arianisme, jusqu'au concile du Vatican condamnant toutes les erreurs modernes, l'histoire

(1) Act., XIX, 19.

(2) II Petr., II.

(3) V. gr. *Humanum genus*.

offre une suite non interrompue d'actes préventifs et répressifs, destinés à préserver la foi du danger de corruption, et à la venger des attaques de l'hérésie. C'est par là principalement que la vie doctrinale de l'Église s'est développée, que l'enseignement catholique s'est précisé, et que les formules de foi ont progressé de siècle en siècle. Ces résultats seraient, à eux seuls, un argument suffisant de la légitimité et de la nécessité du pouvoir auquel ils sont dus.

\* \* \*

De ce que nous venons de dire du pouvoir de l'Église en général, nous devons inférer, Messieurs, que l'évêque, dans son diocèse, possède ce même pouvoir dont nous venons de parler.

Aussi, par une disposition spéciale de la dixième règle de l'Index relative à l'impression des livres, Pie IV, supposant que, malgré toute la vigilance du Saint-Siège et toutes les précautions des lois ecclésiastiques, bien des écrits pernicieux continueront cependant à être répandus, laisse aux évêques la faculté—dont Léon XII leur fera même un devoir d'user (1)—la faculté, dis-je, de prohiber, dans leurs diocèses, s'ils le jugent utile, les livres mêmes qui ne tomberaient pas sous les lois de l'Index, avec obligation pour les catholiques, de s'en interdire la lecture de la même façon et pour les mêmes raisons.

Les évêques, en effet, sont les gardiens et les défenseurs de la vérité dans la partie de l'Église placée sous leur juridiction. Ils ont mission de signaler aux fidèles les dangers particuliers qui peuvent plus facilement échapper à l'attention et à la vigilance générale de l'Église. Et comme les dangers de cette sorte viennent surtout des productions courantes de la presse, voici en cette matière quels sont les pouvoirs des évêques. D'après une déclaration du Saint-Office (2), les journaux sont soumis à la censure des Ordinaires, même en ce qui concerne les opinions politiques. Le droit de censure des Ordinaires s'étend non seulement aux articles qui traitent des doctrines, mais encore à ceux qui rapportent des faits. Et, en outre, Pie IX, par l'organe de la Congrégation de l'Index (3), a déclaré à tous les évêques, qu'ils peuvent procéder à la prohibition des livres, brochures et journaux, non seulement de leur propre droit, mais encore du droit plus élevé de délégués du Siège apostolique.

(1) Cf. *Mandatum Leonis XII*, ajouté au décret de la S. Congr. du 26 mars 1825.

(2) Réponse aux évêques de Suisse, 1832.

(3) 24 août 1864. Texte apud Avanzini—Pennacchi, p. 136.

Si donc un évêque interdit la lecture d'un journal ou d'une publication quelconque, ses diocésains sont obligés en conscience de se soumettre à cette interdiction.

Mais, il existe beaucoup de journaux non interdits par les évêques, et qui cependant sont suspects au point de vue de la foi et des mœurs. Seront-ils donc permis, parce qu'ils ne sont pas interdits ? et pourra-t-on les lire tant qu'un acte public de l'autorité ecclésiastique n'en aura pas défendu la lecture ? La déclaration du Saint-Office citée plus haut (1) donne la réponse à cette question et détermine une règle qui est souvent la seule pratique et toujours la plus facile dans cette matière si importante et si actuelle : *Recurrant ad confessarium*, que l'on consulte son confesseur.

\* \* \*

Et, Messieurs, qu'on ne vienne pas dire, que ce pouvoir est contraire au progrès et à la liberté. Il est vrai que l'exercice de ce pouvoir, la prohibition des livres par l'Eglise fait le scandale du rationalisme et du libéralisme. L'un, le rationalisme, réclame au nom du progrès, il accuse l'Eglise d'arrêter le développement de l'esprit humain.

Pous nous catholiques, qui croyons que l'Eglise est la gardienne infallible de toute vérité de l'ordre religieux et moral, et que dans cette fonction elle est assistée par l'Esprit-Saint, nous sommes assurés que si, par ses prohibitions, elle s'oppose à quelque progrès ou à quelque développement, c'est seulement au progrès de l'erreur et au développement de l'impiété. Nous ne pouvons que lui en être reconnaissants, et nous désirons qu'elle s'y oppose toujours avec un plein succès.

Quant au libéralisme actuel—nous entendons le libéralisme absolu, dont vous me permettrez bien de vous parler un peu plus au long—il en appelle à la liberté, il refuse à qui que ce soit le droit de surveillance, et de prohibition en matière de livres et de lectures.

Pour lui, chacun a le pouvoir de choisir à son gré ses aliments intellectuels ; les cas d'empoisonnement qui peuvent en résulter ne sont que des inconvénients accidentels, amplement compensés par un bien supérieur à tout : la liberté.

“ Quand les hommes ne savaient pas encore apprécier la grandeur de ce bien, ils pouvaient supporter les lois de l'Index, quand

(1) Réponse aux évêques de Suisse, 1832.

“ ils n'étaient pas encore formés par leur éducation à la pratique  
 “ d'une sage indépendance, ils pouvaient même avoir besoin des  
 “ prescriptions et des directions de l'Eglise. Désormais elles sont  
 “ superflues.

“ L'homme moderne est un adulte, et un adulte éclairé. Il a le  
 “ droit d'être laissé à son libre discernement. L'Eglise doit renon-  
 “ cer à lui imposer des jugements et à entraver l'indépendance de  
 “ sa pensée par ses règles mesquinement exclusives.”

Voilà en peu de mots la doctrine du libéralisme sur le point qui nous occupe.

Et, Messieurs, ne faut-il pas en convenir que même dans notre société, un certain nombre de catholiques ne sont pas loin de partager ces vues, et inclineraient volontiers vers ces conclusions ?

Leur intelligence, dominée par le préjugé libéral, a peine à comprendre les droits de l'Eglise, et surtout à concevoir qu'elle prétende encore les exercer. Tout au plus pourraient-ils admettre qu'elle le fit à l'égard du clergé, des enfants, des femmes, des fidèles dévots et ignorants. Mais, le vouloir faire à l'égard des hommes du monde, des chrétiens qui vivent et qui luttent dans la mêlée des idées contemporaines, c'est assurément une prétention inacceptable, que l'Eglise abandonnerait, si elle se rendait mieux compte des conditions actuelles de la société.

Peut-on d'ailleurs faire à ces chrétiens l'injure de soupçonner la fermeté de leur foi ? Croit-on que la lecture d'un article de revue, d'une page d'histoire ou de littérature, d'une scène de la vie mondaine, doivent emporter leurs principes, comme le vent emporte des feuilles légères ? N'ont-ils pas donné des preuves de la solidité de leurs convictions ?

Hélas ! hâtons-nous de le dire, ces preuves sont trop souvent démenties par les faits. Chaque jour nous fait assister à la ruine de quelqu'une de ces convictions, minée peu à peu par le libéralisme. Un jeune homme instruit de sa religion comme on l'est communément dans nos collèges catholiques, et sorti de là chrétien, mais chrétien plutôt de cœur que d'esprit, plutôt par habitude que par une connaissance approfondie des objets et des motifs de sa croyance, embrasse une carrière, et se trouve jeté dans la vie sociale. Là, dans une atmosphère malsaine, il respire un air chargé de la poussière subtile des mille erreurs théoriques et pratiques qui caractérisent l'esprit moderne. Insensiblement le poison s'insinue dans l'âme du jeune Mithridate littéraire ; et, comme il ne possède pas en soi un principe de réaction assez vigoureux, comme d'autre part, son ignorance ou sa présomption

l'empêche de profiter du secours que lui donneraient les sages lois de l'Eglise, comme nécessairement entraîné par l'influence d'un milieu souvent hérétique, il s'en va, par une fatale conséquence, faiblissant en sa foi, glissant dans les concessions, perdant une à une les habitudes de la vie chrétienne; trop heureux si finalement il ne tombe pas dans l'indifférence religieuse!.....

L'obéissance aux lois de l'Eglise, en le tenant à l'écart des journaux, des revues, des livres, des sociétés, qui ont contribué à l'entraîner dans cette voie, lui aurait épargné une chute si lamentable. Ce qu'il possédait de foi, garanti par de sages barrières, serait demeuré intact, et même se serait fortifié, par la docilité envers les prescriptions de la sainte Eglise; et l'on aurait trouvé en lui un ferme défenseur de la vérité, au lieu d'avoir à compter un indifférent de plus, ou même peut-être un impie!.....

Telles sont, Messieurs, les tristes conséquences où l'on aboutit, lorsque par un abus de langage des plus déplorables, on confond toute notion au point d'oser soutenir que la vraie liberté implique l'indépendance totale des pensées et de tous les actes privés; que l'homme doit diriger sa vie morale d'après sa raison seule, et non d'après une loi positive quelconque tendant à exercer une pression sur la volonté, et surtout à lui imposer une obligation; qu'en particulier l'Eglise ne peut légitimement imposer à qui que ce soit aucune règle de croyance ou de jugement, ni interdire l'accès d'aucune source intellectuelle par la prohibition des livres.

Aussi, l'Eglise a-t-elle grandement raison de s'opposer à une doctrine qui conduit à de si funestes résultats, et l'on comprend qu'elle y mette tant de vigilance et de persévérance, sans jamais s'arrêter devant l'erreur toujours renaissante, ni se lasser devant la reproduction toujours renouvelée des écrits malsains. Combien de fois, dans ce siècle surtout où l'activité de la presse a pris des proportions inouïes, n'a-t-elle pas poussé des cris d'alarme, et rappelé aux fidèles les devoirs que leur imposent à cet égard et le droit naturel et ses propres lois! Les papes, dans des encycliques, ont condamné les livres les plus dangereux au point de vue des doctrines. La Congrégation de l'Index, sentinelle toujours vigilante, n'a cessé de signaler chaque année une foule d'ouvrages inspirés par l'esprit d'erreur sous toutes ses formes. Que deviendrait la foi du peuple chrétien sans cette garde assidue? ne périrait-elle pas sous l'effort réuni de tant de doctrines fausses et corruptrices?.....

Bien persuadée que la propagation des doctrines perverses, la licence de la presse, la lecture des mauvais livres sont des abus de la liberté, l'Eglise agit donc sagement en dénonçant les livres dan-

gereux, en ordonnant qu'ils soient prohibés, et en édictant sur cette matière des prescriptions parfois très sévères.

Comment, Messieurs, à cause des conséquences que le bon ou le mauvais usage des médicaments peut avoir pour la vie de l'homme, personne n'est offensé d'en voir le commerce assujéti à une législation des plus minutieuses et des plus strictes, et il n'en serait pas de même à l'endroit des livres? Notre libéralisme se révolterait aussitôt, dès qu'il s'agit d'une législation qui distingue entre les bons et les mauvais; dès qu'il s'agit d'un contrôle à exercer au point de vue des doctrines morales et religieuses? Et, tandis que l'on jettera les hauts cris, si l'erreur d'un pharmacien vient par hasard à causer la mort d'un homme, on verra sans émction les officines de la presse, livrer chaque jour, régulièrement et à haute dose, des poisons mortels à des milliers d'âmes! On se tranquilliserà en pensant que ce n'est qu'un inconvénient d'ordre inférieur, un mal relatif? En vérité, Messieurs, n'est-ce point là une aberration non moins étrange que déplorable? Jugerait-on de cette manière, si l'on se plaçait au véritable point de vue où se place l'Eglise, pour combattre la diffusion des mauvais livres et des mauvaises lectures?

Ce point de vue, quel est-il? Il n'est autre que celui de la loi divine qui nous ordonne de régler nos pensées et nos sentiments, de surveiller nos paroles et nos écrits.

Non, nous n'avons pas le droit de tout penser et de tout dire: ce droit serait la licence, ce ne serait plus la liberté; car la liberté est un bien; la licence n'est que le mal.

Non, nous n'avons pas le droit de tout dire; il y des choses qu'on ne dit jamais pour ne pas scandaliser les faibles. Quelqu'un dira qu'il faut parler. — Eh! bien, soit; mais parlez bien et n'empoisonnez pas les âmes virginales. Vous voulez protéger votre femme et vos filles — Eh! bien, soit encore; mais n'allez pas ramasser dans tous les bourniers du monde, les scandales de l'iniquité pour les étaler à leurs yeux.....

Voilà, Messieurs, le crime que l'Eglise veut empêcher. Mais rappelons-nous qu'il n'y a pas que les auteurs et les écrivains qui soient coupables. Ils prennent sur eux une terrible responsabilité ces hommes qui laissent en héritage à leurs familles des bibliothèques infernales qui empoisonneront jusqu'aux derniers rejetons de leur postérité! Ils prennent également sur eux une terrible responsabilité, ces parents qui négligent de veiller sur les écrits qui peuvent franchir le seuil de leur demeure, qui laissent à la portée de leurs enfants des publications pouvant porter préjudice à l'inté-

grité de leur foi, à la pureté de leurs mœurs. Autant vaudrait-il les laisser se jouer avec des substances empoisonnées. Rien d'étonnant si les conséquences d'une pareille incurie sont parfois des malheurs domestiques qu'il faut pleurer avec des larmes de sang !.....

Après tout ce qui précède, à la vue de cette sollicitude vraiment maternelle dont l'Eglise ne cesse d'entourer ses enfants, pour les prémunir contre ce déluge de livres qui inondent la terre, et sont un outrage continuel à leur vertu et à leur foi, comment nous empêcher, Messieurs, de nous écrier ici d'une commune voix : ô sainte Eglise, flambeau divin que la main du Tout-Puissant a allumé pour éclairer la route des hommes vers leurs destinées éternelles, continue de remplir, malgré les vents, malgré les tempêtes, le glorieux mandat qui t'a été confié ; indépendante de toute considération humaine, continue de sauvegarder notre foi et nos mœurs, par tes sages lois, par tes règlements salutaires qui, loin de porter atteinte à notre liberté, lui prêtent secours au contraire, en l'empêchant de donner dans des écarts et d'abuser d'elle-même.

Nous nous plaisons à le reconnaître et à le proclamer bien haut, oui, alors même que tu avertis, que tu menaces, que tu presses que tu condamnes, que tu punis, c'est toujours en vue de protéger nos intérêts les plus sacrés, de nous faire boire à longs traits les eaux pures des saines doctrines catholiques.

\* \* \*

Je termine. Je viens de vous exposer les dangers des mauvaises lectures, de vous indiquer le remède qui se trouve dans l'autorité de l'Eglise pour tous les fidèles et de chaque évêque, dans son diocèse. Je viens de vous montrer la futilité des objections que le rationalisme blindé du libéralisme essaie, mais en vain d'opposer à l'exercice de ce pouvoir divin et souverainement indépendant, quelle conclusion pratique devez-vous en tirer ? Evidemment, votre esprit vif et pénétrant l'a déjà devinée : c'est une soumission parfaite, prompte, entière, filiale à ses décisions d'où qu'elles partent, d'où qu'elles émanent, que ce soit du pape le chef suprême de l'Eglise universelle, ou de l'évêque le pasteur de la portion du troupeau confié à ses soins. Mais, Messieurs, qu'il me soit permis de former ici un vœu dont vous désirez sans doute aussi vivement que moi, la pleine réalisation : c'est que l'Eglise n'ait jamais la douleur de voir ses Benjamins du Canada, imprégnés des opinions du siècle, s'associer au libéralisme pour empêcher l'application pratique de ses prescriptions, pour soutenir des

libertés qu'elle condamne, pour propager des livres qu'elle interdit, pour paralyser son action salutaire en accréditant dans les esprits cette sorte de pensée dédaigneuse qui fait regarder ses lois comme des règlements surannés, respectables souvenirs d'un passé évanoui. Les catholiques illusionnés qui professent de tels sentiments, n'empêcheront pas que l'Eglise ne soit toujours jeune et vivante, toujours éclairée des lumières d'en haut; ils n'empêcheront pas qu'elle ne reste toujours la sage directrice, le guide assuré des hommes vers leur salut, l'organe infallible par lequel Jésus-Christ continue de parler et d'exprimer ses volontés.

Quant à vous, Messieurs du Cercle Ville-Marie, quant à ce qui vous concerne personnellement, suivez fidèlement le conseil qui vous est donné, en ce moment, par un homme qui s'honore d'être au nombre de vos meilleurs amis; ayez toujours grand souci de garder votre âme intacte des séductions de l'erreur; interdisez-vous impitoyablement les lectures suspectes. Chaque fois que s'offrira à vos regards, un de ces livres condamnés non seulement par la loi de l'Eglise, non seulement par leurs effets désastreux et la loi naturelle, mais encore par leurs auteurs eux-mêmes lorsqu'ils sont sincères, gardez-vous bien de le lire, de quelque titre qu'il se colore, vous rappelant cet autre avertissement donné naguère par un poète qu'on ne pourra certainement pas taxer de cléricalisme, et exprimé en termes on ne peut plus énergiques, dans les deux vers suivants qui me viennent en mémoire et me serviront d'épilogue :

Hélas! si ta main chaste ouvrait ce livre infâme,  
Tu sentirais soudain Dieu mourir dans ton âme.

L'ABBÉ H. BÉDARD, P. S. S.



# LE FORT ET LE CHATEAU SAINT-LOUIS

(QUÉBEC.) (1)

---

## IV

La première arrivée de Frontenac à Québec.—Eloges et critiques.—MM. Perrot et de Bruce prisonniers au fort.—Le marquis de Denonville et sa famille.—Notes inédites.—Mauvais état du château.—Le magasin des poudres.—Les Ursulines au château Saint-Louis.

Louis de Buade, comte de Palluau et de Frontenac, neuvième gouverneur de la Nouvelle-France, arriva à Québec dans les premiers jours de septembre 1672. Le 2 novembre de la même année, il écrivait au ministre : “ Rien ne m’a paru si beau et si magnifique que la situation de la ville de Québec, qui ne pourrait être mieux postée quand elle devrait devenir un jour la capitale d’un grand empire ; mais je trouve qu’on a fait jusques ici, ce me semble, une très grande faute en laissant bâtir les maisons à la fantaisie des particuliers, et sans aucun ordre, parce que, dans les établissemens comme ceux-ci, qui peuvent un jour devenir très considérables, on doit, je crois, songer non seulement à l’état présent dans lequel on se trouve, mais à celui où les choses peuvent parvenir.”

Si la situation pittoresque de la ville avait séduit l’illustre gouverneur dès le commencement de son premier séjour dans la Nouvelle-France, il en fut tout autrement de la résidence officielle qu’il devait habiter,—le château Saint-Louis,—qu’il trouva en fort mauvais état, et dont il se plaignit en toute occasion.

Les murs de l’enceinte du fort tombaient aussi en ruines. Le 2 novembre 1681, Frontenac écrit au marquis de Seignelay :

“ Le mauvais état où j’ai mandé plusieurs fois qu’était l’enceinte des murailles du château de Québec, m’oblige, Monsieur, à vous supplier de considérer si vous ne jugerez pas à propos de faire quelque dépense pour les rétablir. Elles sont toutes à bas ; il n’y a plus de portes, ni de corps de garde, et c’est un lieu tout ouvert où l’on peut entrer de tous côtés.

“ Si vous aviez agréable de destiner quelques petits fonds pour cela toutes les années, la dépense en serait imperceptible, et ne

(1) Voy. REVUE CANADIENNE, avril et mai 1893.

laisserait pas dans la suite d'être fort utile, parce qu'on le mettrait en état de servir de retraite et d'asile en cas de besoin.

“ Vous savez beaucoup mieux que moi que, quand on ne songe pas à ces choses pendant qu'elles se peuvent faire en repos, on y trouve plus de difficulté dans un temps de troubles, de guerre.”

Deux ans après l'arrivée de Frontenac à Québec (1674), François-Marie Perrot, gouverneur de Montréal, et l'abbé François de Salignac Fénelon, frère de l'auteur de *Télémaque*, furent internés, le premier au fort Saint-Louis et le second à la résidence de la “ brasserie,” par les ordres de l'impérieux gouverneur et du conseil souverain. L'affaire se termina en France: M. Perrot reçut quelques jours de Bastille; l'abbé de Fénelon reçut instruction de ne pas retourner en Canada, et M. de Frontenac reçut un monitum signé de la main même de Louis XIV. (Lettre du roi à Frontenac, du 22 avril 1675.)

Antoine de la Fresnaye, sieur de Brucy, fut aussi interné au fort Saint-Louis cette même année, sous accusation d'avoir enfreint les règlements concernant le commerce des pelleteries.

On sait que Frontenac gouverna le Canada de 1672 à 1682, puis de 1689 à 1698. Dans l'intervalle compris entre ces deux périodes, le gouvernement de la Nouvelle-France fut confié à M. Le Febvre de la Barre, puis à Jacques-René de Brisay, marquis de Denonville, homme aussi bon que brave, mais qui fut peu habile, ou du moins peu heureux dans sa politique à l'égard des farouches et sanguinaires Iroquois.

M. de Denonville arriva à Québec le 1er août 1685. Il était accompagné de sa femme, Catherine Courtin de Tanqueux, de ses deux enfants: Bénigne, âgée de quatorze ans, et Catherine-Louise-Marie, âgée de deux ans, et d'une jeune amie de sa fille aînée, Elisabeth de Hallot d'Hémicile. Deux autres enfants de M. de Denonville (deux jeunes garçons) étaient restés en France (1).

(1) Mademoiselle Bénédicte de Brisay se fit religieuse carmélite à Chartres quelques années après le retour de sa famille en France. Mademoiselle de Hallot se fit religieuse hospitalière à Québec, sous le nom de sœur Saint-Joseph. On lit dans l'histoire de l'Hôtel-Dieu, déjà citée :

“ Vers la fin de juillet de la même année 1685, le vaisseau du Roy amena M. l'abbé de St-Vallier, nommé à l'évêché de Québec, M. le marquis de Denonville en qualité de Gouverneur Général, nombre de soldats de recrue et plusieurs officiers d'un mérite distingué. La maladie s'était mise parmi eux, de sorte que, dès que le navire eut mouillé, on remplit de malades non seulement nos salles, mais notre église, nos greniers, nos engrais, poulaillers et tous les endroits de l'Hôpital où nous pûmes leur trouver place, on dressa même des tentes dans la cour. Nous redoublâmes notre ferveur à les servir, aussi avaient-ils grand besoin de nos soins; des fièvres ardentes et pourprées,

Peu de temps après son arrivée à Québec, le 14 septembre 1685, madame de Denonville donna naissance à une fille, Marie-Anne, qui fut ondoyée le même jour par M. Henry de Bernières, curé de Québec. Les cérémonies du baptême lui furent suppléées, un mois plus tard, le 14 octobre, par Monseigneur Jean-Baptiste de la Croix de Saint-Vallier, nommé à l'évêché de Québec et qui devint le deuxième évêque de la Nouvelle-France. Les parrain et marraine furent Jean Merienne dit La Solaye et Claude de Laval, veuve de Louis Bonnedeau dit Chatellereau, "lesquels ont déclaré ne sçavoir escrire ny signer, de ce enquis suivant l'Ordonnance". (Archives de la basilique Notre-Dame de Québec.)

On nous saura gré de transcrire ici quelques notes qui nous ont été obligeamment communiquées par M. l'abbé Hermeline, curé de Denonville (département de l'Eure-et-Loir), en France. Elles contiennent des renseignements absolument inédits sur la famille de Jacques-René de Brisay, dont pas moins de cinq membres ont habité le château Saint-Louis.

" Catherine Courtin, née vers 1646, était fille de Germain Courtin, seigneur de Tanqueux (près la Ferté-sur-Jouarre), de Beauval, Moncel et autres lieux, et de Catherine Laffemas. En novembre 1668, elle épousa Jacques-René de Brisay, seigneur de Denonville, qui devint gouverneur du Canada.

" Le contrat fut passé le 29 novembre, en la maison de Dame Courtin, par-devant les notaires du Châtelet de Paris.

" Elle avait alors deux frères : Germain Courtin, prêtre, conseiller du Roi en la Cour et Parlement de Normandie, et Isaac Courtin, écuyer, seigneur du Saulsay.

" Sa dot fut de 60,000 livres.....Elle mit 12,000 livres en communauté.

" Quand elle partit pour le Canada avec M. de Denonville, elle

des délires terribles et beaucoup de scorbut ; il passa dans notre Hôtel-Dieu plus de trois cents malades, la salle des femmes était pleine d'officiers de qualité.

" Au commencement, il en mourut vingt ; on nous les apportait même à demi morts : nous éprouvâmes pour les soulager plusieurs remèdes, dont le meilleur fut de les saigner à la tempe ; nous en sauvâmes par là un grand nombre, qui ne donnaient plus aucune espérance de guérison, et qui, dès le lendemain de la saignée, étaient gais à merveille ; nous les renvoyâmes guéris et fort reconnaissants de nos peines.

" Les fatigues extrêmes que nous eûmes firent tomber malades beaucoup de religieuses. Les prêtres et religieux qui avaient le plus assisté à l'Hôpital, furent aussi frappés de cette maladie, et en guérirent par la saignée à la tempe. Ceux de tous ces malades à qui on n'osa pas faire ce remède, parce qu'on désirait beaucoup les conserver, et que l'on ne voulait rien risquer, moururent fort promptement. Nous nous cachions pour saigner aussi les autres ; nous les faisons porter dans la sacristie, afin de les

avait déjà eu huit enfants, dont quatre étaient morts en bas âge ; il lui restait encore deux garçons et deux filles. Elle emmena avec elle ses deux filles : Bénigne, âgée de 14 ans, et Catherine-Louise-Marie, qui avait à peine deux ans.

“ Tous quatre, embarqués à La Rochelle le 7 juin, “ arrivèrent à Québec le premier d'août sans avoir été incommodés par le mal “ de mer ni d'autres maux.” C'est ainsi, du moins, que s'exprime une généalogie manuscrite faisant partie des archives du château de Denonville, mais M. le marquis, dans une lettre au Roi, dit que l'état où était la marquise avait rendu à celle-ci la traversée très pénible.

“ Madame de Denonville n'était au Canada que depuis six semaines seulement quand elle mit au monde une fille qui fut baptisée aussitôt et nommée Anne-Marie. Le parrain et la marraine furent de pauvres gens. (Archives du château.)

“ Quand le duc de Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, nous dit que M. de Denonville “ ne fut heureux ni en femme ni en enfants” (1),

sauver, comme à la dérobée ; et nous eûmes la consolation d'en échapper tous ceux à qui nous fimes ce remède.

“ Monsieur le Marquis de Denonville avait amené toute sa famille, et comme Madame la Marquise avait pris en France le dessein de se mettre dans une communauté, pendant que Monsieur son époux ferait le voyage de Montréal, le Père Voutier, notre Procureur, qui était aussi des Ursulines, alla lui offrir à Paris nos deux maisons, pour qu'elle choisit celle qui lui plairait ; il nous écrivit ce qu'il avait fait : nous ne manquâmes pas de lui préparer chez nous un appartement le plus commode et le plus propre que nous eûmes, ce que firent aussi les Ursulines ; mais comme M. de Denonville ne monta pas cette année à Montréal, nos préparatifs furent inutiles ; Madame la Gouvernante nous en remercia, elle nous donna de grandes marques d'affection, ne passant aucun jour sans venir dans l'Hôpital servir elle-même les malades et leur distribuer les douceurs qu'elle leur apportait. Sa charité nous édifia beaucoup, car elle s'exposait sans crainte au danger de gagner le mal contagieux. Malgré tout ce qu'on pouvait lui dire pour la retenir, elle continua cet exercice jusqu'à la fin sans être incommodée.”

(1) Ce mot est relevé assez vivement par l'annaliste des Ursulines de Québec, dans les lignes suivantes :

“ Le Marquis de Denonville, si peu heureux dans ses entreprises contre les Iroquois, fut rappelé à la cour de France où le Roi, qui l'honorait de son estime, le fit sous-précepteur des enfants de France, fils du grand Dauphin : le duc de Bourgogne, le duc d'Anjou et le duc de Berry. (Ces jeunes princes eurent aussi pour précepteur le duc de Beauvilliers et Fénelon, plus tard archevêque de Cambrai.)

“ Il paraît bien qu'il (le Marquis de Denonville) sut conserver, dans cette haute position, la rare piété qui faisait pour ainsi dire le fond de son caractère, puisque le duc de Saint-Simon, le censeur le plus rigide de la cour, accorde au Marquis de Denonville le tribut suivant : “ Denonville mourut aussi (en 1710), “ brave et vertueux gentilhomme qui avait été gouverneur-général du Canada “ où il avait très bien servi.” Mais il est plaisant de voir comme ce janséniste poudré et parfumé termine l'éloge de notre ancien bienfaiteur. “ A la cour, dit Saint-Simon, rien de si plat. Il ne fut heureux ni en femme ni en enfants.” Aux yeux malins du duc, le bon Marquis était “ plat”, sans doute parce qu'il tenait à la foi orthodoxe ; et la Marquise ainsi que sa fille, pour la même raison, ne méritaient pas de compliments plus flatteurs : cela explique tout.”

on comprend assez ce qu'il veut dire par rapport à ceux-ci, puisque, sur neuf enfants, quatre étaient morts jeunes, et que l'aîné put être accusé d'avoir, en 1704, par un sentiment exagéré d'humanité, forfait jusqu'à un certain point à l'honneur national en conseillant à une armée française de se rendre à l'ennemi; mais il est plus difficile de découvrir la cause des insinuations peu bienveillantes de Saint-Simon à l'égard de la marquise. Laissons à l'auteur des *Mémoires* la responsabilité de ce qu'il avance et que l'impartialité nous fait un devoir de signaler. La seule accusation que nous ayons trouvée contre elle porte sur un fait qui ne pouvait en rien contribuer au malheur du marquis; bien au contraire. La voici, telle qu'elle est formulée par l'auteur d'un mémoire anonyme sur les événements du Canada, adressé, de ce pays, au Roi, le 30 octobre 1688,—mémoire qui, du reste, n'est tout entier qu'un réquisitoire violent contre le marquis de Denonville :

“ Je ne veux pas tout dire; mais j'ajouterai seulement un article sur lequel vous trouveriez peut-être étrange que je ne vous dise rien, savoir si Monsieur le Gouverneur fait quelque commerce. Je vous dirai que non; mais que Madame la Gouvernante, qui est d'humeur à ne pas négliger l'occasion du profit, a fait, jusqu'à la fin de l'hiver dernier, tenir dans le Château de Québec une chambre, pour ne pas dire une boutique, pleine de marchandises, et trouvé moyen, après cela, de faire une loterie pour se défaire du rebut qui lui était resté, et qui lui a plus produit que sa bonne marchandise.” (Archives des colonies.)

Quoi qu'il en soit de ces accusations, il est certain que si madame de Denonville paya son tribut à l'imperfection humaine, elle sut racheter ses défauts par des qualités estimables, et même les réparer par des actes méritoires de religion (1).

“ Elle décéda en son château de Denonville, le 18 mai 1710, à l'âge de soixante-quatre ans, après avoir reçu les sacrements de Pénitence et d'Extrême-Onction, et, le lendemain, elle fut inhumée dans le caveau de la chapelle seigneuriale jointe à l'église.

“ Le marquis de Denonville, Jacques-René de Brisay, la suivit de près dans la tombe, à l'âge de soixante-douze ans, et fut inhumé près d'elle, le 24 septembre 1710.” (Registres paroissiaux.)

(1) Après l'incendie du monastère des Ursulines de Québec, le 20 octobre 1686, madame de Denonville voulut bien prendre la peine de faire une quête par la ville pour les dévouées religieuses si cruellement éprouvées, “ elle-même de porte en porte, dit l'annaliste des Ursulines, et se faisant un plaisir de nous apporter journellement les offrandes qu'elle avait ainsi recueillies.” Le gouverneur et sa femme avaient d'abord fait eux-mêmes une première offrande de mille livres.

Revenons au fort Saint-Louis. L'année même de son arrivée à Québec, en 1685, M. de Denonville fit construire, en dehors de l'enceinte du fort, à peu de distance de la rue des Carrières, le "magasin des poudres" que l'on a démolit au printemps de 1892, c'est-à-dire deux cents sept ans plus tard. Dans une lettre datée du 20 août 1685, M. de Denonville déclarait lui-même qu'il faisait construire ce magasin sans autorisation, à cause de l'urgence et du grand danger qu'il y avait de garder de la poudre dans le *mal nommé* Château Saint-Louis, disait-il, construit en bois (1), tombant en ruines et exposé à être détruit par le feu d'un instant à l'autre.

Le magasin des poudres fut divisé en deux parties: l'une pour y mettre la poudre de la garnison du fort, l'autre pour y mettre la poudre appartenant aux habitants. Cette division existait encore au moment de la démolition du vieux bâtiment, en 1892.

Voici le texte même de la lettre écrite par M. de Denonville. le 20 août 1685, au sujet de cette construction :

" Toutes nos poudres sont dans une maison toute seule au delà de celle de M. de Meulle, dans le milieu d'un champ, à la mercy du premier garnement qui y voudra mettre le feu. Il y en a une petite partie dans ce Château mal nommé, où le feu peut y prendre très aisément. Je ne comprans pas comme on a pu aincy demeurer tranquille en cet estat.

" J'ay ordonné une garde à cette maison où il faut que nous y metions encor les poudres que vous avés donné cette année, avec celles que nous avons et celles des Bourgeois qui ne pourroient demeurer dans leurs maisons sans un péril manifeste.

" Je vous demande pardon, Monseigneur, de ce que je fais faire un magasin suivant le modèle que je vous en envoye avant que de vous en avoir écrit et d'avoir reçu vostre consentement ; ce qui ne m'arrivera jamais à moins d'un péril aussy manifeste que celui là. Il ne coustera au Roy pas beaucoup au delà de douze cents écus. M. l'Intendant en a fait faire le marché au rabais, suivant le devis que Villeneuve, l'ingénieur que vous m'avez donné, en a fait ; on tiendra la main à ce que la maçonnerie soit bonne. Je croy que vous approuverez sa situation, que couvre en cet endroit le fort qui ne vaut rien du tout. Je l'aurais fait metre volontiers dans le fort pour épargner l'argent du Roy si il y avait eu de la place suffisamment.

(1) La charpente, les planchers, les portes et les châssis du premier château étaient en bois ; le reste était en maçonnerie. Les murs extérieurs pouvaient être lambrissés en bois.

“ Vous voirés, Monseigneur, que je fais une séparation afin que les bourgeois puicent y mettre leurs poudres sans avoir aucune communication avec celles du Roy.

“ En l'état où sont nos poudres, comme on (en) a peu, elles demeures dans le château en l'état où il est. Il y a cinq ans et plus qu'il n'a fermé ; il y a des portes qui ne se ferment pas, et plus pesantes que les gons et murailles ne les peuvent porter. Il n'y a pas une guéritte ny un lieu d'où on puisse tirer. Nostre magasin pas achevé, il y a encore un endroit où avec un bouchon de paille on peut mettre le feu au corps de logis. Il y faudra une muraille et condamner la petite porte. Je feray faire un petit devis de ce qui sera nécessaire et vous l'envoyerai par le dernier vaisseau.

“ On a fait beaucoup de dépense au logement qui fait peur par les alarmes que l'on doit avoir du feu qui s'y peut metre aisément, ce bastiment étant tout de bois qui est comme des allumettes. Je vairay ce qu'il y faudroit d'ardoise et vous rendray compte de la dépence qu'il faudroit pour en couvrir la maison.”

Lorsque, en 1693, le comte de Frontenac fit réédifier et agrandir le fort Saint-Louis, les nouveaux murs d'enceinte furent construits au delà du “ magasin des poudres,” qui se trouva ainsi renfermé à l'intérieur du fort. Cela ressort de l'extrait suivant d'une lettre adressée par Frontenac et Champigny (le gouverneur et l'intendant) au ministre, le 4 novembre 1693 : “ Pour l'enceinte du fort elle avait été commencée... dès l'automne dernier, ayant jugé que c'était l'endroit où l'on devait plutôt employer les fonds ordinaires destinés pour les fortifications, non seulement *pour mettre en sûreté le magasin des poudres, qui était en dehors de la dite enceinte et fort exposé, mais encore parce que toutes les murailles tombaient en ruine.....*”

Quelques semaines seulement avant de mourir, le 10 octobre 1698, Frontenac écrivit au ministre :

“ Le sieur LeVasseur de Néré, ingénieur, me mande qu'il vous a présenté un plan des ouvrages qu'il juge très nécessaire de faire à Québec, et dont il y en a qui sont d'une indispensable nécessité, comme celui de la construction d'un magasin aux poudres dans un autre endroit que celui où il est, et de l'achèvement d'un puits dans la grande place de la haute-ville, à cause des inconvénients qui peuvent arriver par le feu, et la difficulté d'y trouver de l'eau pour l'éteindre. Mais nous attendrons sur cela le dit Sieur LeVasseur et les ordres que vous jugerez à propos de lui donner sur tous les ouvrages qu'il vous aura proposés.”

Une poudrière fut construite sur le sommet du cap Diamant,

mais pas avant l'année 1727. Elle remplaça le "magasin des poudres" construit par M. de Denonville en 1685, et démoli en 1892 en même temps que le château Haldimand, moins vieux d'un siècle, qui lui était contigu.

Terminons ce chapitre en transcrivant le récit naïf et charmant d'une visite faite au château Saint-Louis par des religieuses ordinairement cloîtrées, des Ursulines, après l'incendie qui détruisit une deuxième fois leur monastère, au mois d'octobre 1686. Nous laissons la parole à l'annaliste ursuline de l'époque :

"Pendant notre séjour chez les charitables Mères Hospitalières, nous assistions à toutes leurs observances, disant l'office avec elles, les accompagnant à l'oraison, à la messe, au réfectoire et à la récréation; nous allions aussi servir les pauvres; le reste du jour nous nous tenions en notre département. Notre Mère sortait tous les jours pour aller, avec une compagne, visiter nos chères sœurs dans la petite maison de madame de la Peltrie, et pour hâter le rétablissement du Monastère.

"Nos supérieurs ayant jugé qu'il était de convenance que notre Mère, accompagnée de plusieurs d'entre nous, fût rendre visite à M. et Mme de Denonville, cela fut exécuté le dimanche dans l'octave de la Toussaint. Mme Bourdon et Mme de Villeray vinrent à midi nous prendre en leurs voitures, pour nous mener au Château Saint-Louis, où M. et Mme la Marquise nous firent tout l'accueil possible, nous donnant tous les témoignages imaginables de bonté. Nous ne sortîmes du Château que sur les quatre à cinq heures du soir. Après avoir pris congé du Marquis et de sa famille, nous nous rendîmes à l'hôtel de M. l'Intendant, et comme Madame était au lit, on nous conduisit à sa chambre où nous fûmes comblées d'amitiés. Mais il fallut bientôt partir, car il se faisait tard, et nous voulions aller donner le bon soir à nos pauvres sœurs, qui étaient dans la petite maison de Madame notre Fondatrice. Enfin nous rentrâmes vers sept heures à l'Hôtel-Dieu, *bien lasses d'avoir tant couru et voyagé.*"

C'était la deuxième fois que des religieuses pénétraient au fort Saint-Louis : le 1er août 1639, les fondatrices des monastères des Ursulines et de l'Hôtel-Dieu de Québec y avaient été les commensales de Monsieur de Montmagny, qui les avait reçues avec éclat, entouré de tout ce que Québec possédait alors de sommités militaires et civiles.

ERNEST GAGNON.

(A suivre.)

## CHRONIQUE DU MOIS

---

A part quelques incidents peu graves dans plusieurs grandes villes européennes et une légère échauffourée devant la Bourse du travail à Paris, où les députés Beaudin et Vaillant se sont fait arrêter et malmené, sans égard pour l'écharpe qu'ils déshonorent, la journée du 1<sup>er</sup> mai 1898 s'est passée sans encombre. Il faut féliciter la grande armée des travailleurs de l'excellente attitude qu'elle a su conserver, en dépit des excitations des énergumènes qui se sont fait, depuis quelques années, une spécialité professionnelle et lucrative des attaques contre les bases nécessaires de la société.

Non seulement l'ordre n'a pas été troublé, mais on a travaillé dans la plupart des chantiers. C'est là un signe évident que l'influence néfaste des meneurs décroît rapidement. Le bon sens commence enfin à prévaloir dans la masse des ouvriers qui sont contents de gagner leur vie en travaillant, qui reconnaissent en ceux qui les poussent à la démagogie de sinistres farceurs, et qui pensent qu'un jour de chômage de plus, c'est double perte pour eux ; car il y a à la fois manque à gagner et dépenses extraordinaires.

Le député Beaudin, grand meneur de grèves, qui faisait reculer ingénieurs, patrons, gendarmes et préfets, en se réclamant tout simplement de sa qualité de député a été très surpris de se voir houspiller et coffrer sans cérémonie.

Remis en liberté provisoire, il a fait, le lendemain, une interpellation à la chambre ; mais M. Dupuy, le président du Conseil, lui a répondu crânement et rudement : " Les agents ont bien fait, et je les couvre de ma responsabilité. "

Là-dessus, applaudissements de la droite et du centre et vociférations des radicaux.

— Je recommencerais, s'écrie Beaudin.

— N'essayez pas, riposte M. Dupuy.

Et la chambre, en grande majorité, appuie le gouvernement.

Très bien. Il était temps de déclarer hautement, comme l'a fait le ministre, que nul, en France, pas même un député radical, n'est au-dessus de la loi.

Enfin le budget français est voté et il ne sera pas nécessaire de voter un cinquième douzième provisoire. La chambre a cédé au

sénat. Elle a abandonné ce qu'elle appelait ses prérogatives budgétaires. Elle a reconnu au sénat les droits qu'elle lui avait jusqu'ici déniés au nom de la constitution. C'est une source de conflits probables pour l'avenir.

Le budget de 1893, tel qu'il vient d'être arrêté, s'élève à 3 milliards 357 millions 197,132 francs ; ce qui représente environ 111 francs par chaque tête de Français et de Française, sans distinction d'âge.

Les électeurs comprendront-ils bientôt la nécessité de nommer des députés qui feront des économies ?

\* \* \*

La nouvelle que c'est à la reine des Belges que Léon XIII enverra cette année la Rose d'or est confirmée. Cette rose d'or se compose d'une sorte de calice reposant sur un socle triangulaire à deux étages. Ce calice est bordé d'un écusson aux armes papales, d'où émerge une touffe de roses, parmi lesquelles, l'une, plus grande et plus épanouie que les autres, est baignée d'une rosée de diamants. Dans le cœur de cette dernière est disposée une petite cachette, par où sont introduits, au moment de la bénédiction, le baume et les parfums.

Le choix du Saint-Père est justifié en tous points. La reine des Belges est une excellente chrétienne vénérée de ses sujets catholiques dont elle est l'orgueil.

Les fêtes du Quirinal à l'occasion des noces d'argent du roi Humbert n'ont pas interrompu un instant les démonstrations enthousiastes des catholiques de l'univers en l'honneur des noces d'or du pape.

Le 29 avril, le Saint Père recevait le pèlerinage alsacien qu'il accueillait avec des marques de faveur toutes particulières

Le 4 mai, c'était le tour du pèlerinage suisse. Dans le discours que le Souverain Pontife a prononcé en réponse à l'adresse qui avait été lue par Mgr de Saint-Gall, on remarque le passage suivant :

“ La fierté de votre caractère vous rend jaloux de la liberté et de l'indépendance de votre patrie. Eh bien ! que ces sentiments vous inspirent une égale ambition pour la liberté et l'indépendance de l'Eglise et de son chef. ”

Le lendemain, le pape a daigné recevoir en audience particulière le T. R. P. Leclercq, supérieur général des Frères de Saint-Vincent de Paul, accompagné de plusieurs de ses prêtres et de dix jeunes religieux de sa congrégation.

Pendant quarante minutes, l'amour, le dévouement pour la France et pour la classe ouvrière ont débordé du cœur de Léon XIII en accents ineffables.

Le Saint-Père a d'abord exposé que le clergé des paroisses doit, son ministère de prière, de prédication et d'administration des sacrements accompli, sortir de l'église et aller au peuple qui ne vient plus à lui. Puis Sa Sainteté a voulu se faire redire les origines de la congrégation et s'informer minutieusement des œuvres par lesquelles les religieux prêtres et laïcs de la congrégation prennent contact avec le peuple.

Le T. R. P. Leclerc a alors exposé à Sa Sainteté ce qu'est la *Maison d'œuvre*, type des fondations de l'Institut, où les religieux s'appliquent à grouper les différentes œuvres d'assistance spirituelle et corporelle en faveur des ouvriers : patronage des enfants des écoles laïques, patronage d'apprentis, cercles d'ouvriers, maisons de famille pour les apprentis et jeunes ouvriers orphelins ou éloignés de leurs parents, œuvre des premières communions tardives, œuvre de Sainte-Famille pour l'apostolat des familles ouvrières, cercles militaires ; institutions économiques ; caisse-d'épargne, caisse des loyers, fourneaux économiques, institutions professionnelles, corporations, bureaux de placement chrétiens, exposition industrielle, etc.

Le pape a exprimé sa plus grande satisfaction et a dit aux excellents religieux : " Vos œuvres répondent à tous mes désirs ; vous faites tout ce que je demande ; vous appliquez ce que j'ai enseigné dans mon Encyclique sur la condition des ouvriers. "

Les fêtes des noces d'argent des souverains d'Italie sont finies. Il s'agit maintenant d'en solder la note qui sera aussi élevée que l'attitude du roi Humbert a été humble en présence de son suzerain Guillaume II, " l'inspecteur suprême de la Triple Alliance " comme l'ont appelé les journaux italiens, peu soucieux de la dignité nationale italienne et des susceptibilités de l'Autriche.

Le peuple italien qui est dans la plus grande misère trouve, lui, que l'alliance allemande lui coûte un peu cher, et que la protection de l'empereur fantasque ne vaut pas un morceau de pain.

La dernière fête donnée à Rome en l'honneur des noces d'argent et de l'empereur d'Allemagne, a eu lieu au palais Doria, et l'on y a vu nombre de princes romains qui doivent leur fortune au pouvoir temporel des Papes, se montrer empressés autour du roi Humbert.

Bien curieuse cette fête où se commentaient les moindres détails des incidents que la presse a signalés. Il en est un qui a été considérablement grossi : au grand banquet du Quirinal, après le toast de l'empereur au roi et à l'Italie, le grand-duc Wladimir aurait, dit-on, levé son verre devant M<sup>me</sup> Billot, femme de l'ambassadeur de France, et lui aurait dit assez haut pour être entendu : " Et moi, Madame, je bois à la France et à sa prospérité. "

Il est à remarquer d'abord que M<sup>me</sup> Billot n'était pas à la même table, et que le grand-duc n'est pas homme à se livrer à une telle incartade.

Ce qui est vrai, c'est que de loin, voyant M<sup>me</sup> Billot, il a levé son verre devant elle, de façon significative. On a suffisamment compris.

Du reste, le grand-duc Wladimir ne s'est guère gêné, à Rome, pour afficher son hostilité à l'Allemagne et sa sympathie pour la France.

On a beaucoup remarqué l'impertinence avec laquelle l'empereur a refusé d'assister au *garden-party* de l'ambassade d'Angleterre à Rome.

Le duc d'York s'en est montré très froissé. L'ambassadeur d'Angleterre s'est plaint au comte de Solms, et la reine d'Angleterre, en villégiature à Florence, ayant reçu une lettre de son petit-fils Guillaume II, lui annonçant sa prochaine visite, a refusé cette visite et est partie immédiatement pour l'Angleterre.

Ces faits sont très commentés, et prouvent que les fêtes des noces d'argent n'ont servi aucun des intérêts en jeu.

L'entrevue du pape et de Guillaume est restée secrète. Il s'est fait beaucoup de conjectures à ce sujet et plusieurs personnes ont lancé dans le public de prétendues confidences contre lesquelles on ne saurait trop se mettre en garde.

Il est bien probable que le jeune empereur a dû essayer d'obtenir que le pape demandât au centre catholique allemand de voter la loi militaire, sa marotte. En ce cas, il a pitoyablement échoué, car le Saint-Père n'a exercé aucune pression sur les catholiques allemands, dans cette question.

Le pape, dit-on, a déclaré à un prélat de sa cour que son entrevue avec l'empereur avait été d'un très grand intérêt pour lui. L'empereur s'est étendu sur un idéal politique que le pape regarde comme très difficile à atteindre, bien qu'il soit inspiré par les plus nobles sentiments.

On ajoute que le pape s'est entretenu avec le baron maréchal Von Bierberstein, ministre des affaires étrangères de l'Allemagne, au sujet de la question des jésuites en Allemagne et a pris à tâche d'obtenir du ministre la réouverture de la question de leur réadmission en Allemagne.

Il n'a pu obtenir aucune réponse directe du ministre.

Le jeune empereur n'est rentré dans sa capitale que pour y trouver des déboires.

Après une discussion qui a duré quatre séances, le Reichstag allemand a statué le 6 mai sur le projet de loi militaire ou, pour parler plus exactement, sur l'amendement Huene, auquel le gouver-

nement s'était rallié. L'amendement a été repoussé par 210 voix contre 162. La riposte ne s'est pas fait attendre. Immédiatement après la proclamation du résultat du scrutin, le chancelier de l'Empire s'est levé : il a tiré de son portefeuille et lu le décret de dissolution. La période électorale est ouverte en Allemagne.

Le dénouement de ce grand débat n'a surpris personne. On savait, depuis quelques jours, que l'amendement serait repoussé toute la question était de savoir quel serait le chiffre de la majorité. Il a été plus fort qu'on ne le pensait. Les partisans du projet croyaient qu'on réussirait à détacher de l'opposition un certain nombre de députés du centre et de progressistes. Il y a eu, en effet, des défections, mais plus rares qu'on ne l'avait supposé. M. Lieber, d'une part, M. Richter de l'autre, ont été suivis au scrutin par presque tous leurs amis politiques. C'est à peine si une vingtaine de dissidents des autres partis sont venus grossir la troupe des vaincus, composée des conservateurs, des nationaux libéraux et des Polonais.

On savait aussi, à n'en pas douter, quelle serait la conséquence du vote. La dissolution était certaine ; elle était toute prête.

Si présomptueux qu'il soit, Guillaume II n'a pu se méprendre complètement sur la portée de l'acte qu'il accomplissait et s'est nécessairement préoccupé de se mettre en garde contre ses conséquences.

Nous allons assister à une reprise de la grande guerre de plume contre la France, à la réédition de toutes les accusations portées depuis vingt ans contre nous, à un nouveau débordement de récriminations, de dénonciations, de calomnies à notre adresse.

Ainsi agissait M. de Bismarck en semblable occurrence, notamment en 1887, quand il poussait au vote du fameux septennat militaire.

La France devra éviter de se prêter à une diversion quelconque, de rien faire qui puisse enlever au projet militaire actuellement en cause son caractère exclusif de question intérieure, laisser Guillaume II seul en face de son peuple en général, et des socialistes en particulier.

Ce sont, en effet, les socialistes que l'empereur d'Allemagne va trouver en première ligne contre lui, dans la lutte qu'il a engagée par la dissolution du Reichstag.

Les discours autocratiques qu'il a prononcés en plusieurs occasions, depuis le rejet du projet de loi, ne sont pas faits pour calmer l'ardeur de cette phalange qui prend de jour en jour en Allemagne plus de force de cohésion et d'audace.

A l'avant-dernière séance du Reichstag, leur chef, M. Bebel, manifestait hautement sa confiance. Il affirmait que, du prochain scrutin sortirait une majorité écrasante contre la loi militaire, et, visant la restriction du suffrage universel à laquelle songe le gouvernement, formulait cette menace " qu'à la révolution d'en haut répondrait la révolution d'en bas."

Cette guerre intestine pourra bien être la première qui s'imposera à Guillaume II. Tout au moins, par les nouvelles élections qu'il vient de décréter, il verra grossir considérablement les rangs de ses pires ennemis.

\* \* \*

Certains journaux, se disant bien informés, ont annoncé que le pape médite une encyclique aux gouvernements pour les engager à désarmer ensemble et à passer de la paix menaçante à une paix stable. Cette nouvelle est tout au moins vraisemblable. Il était impossible que Léon XIII ne comprît pas qu'à cette lourde question de la guerre, l'avenir de toutes les réformes qui lui sont si chères est suspendu.

Une seule défaite, en Allemagne aussi bien qu'en France, serait le signal d'un bouleversement violent, d'une explosion brusque de la haine de classes où la justice, que précisément le pape s'efforce de conquérir, périrait.

C'est pourquoi l'admirable œuvre de l'Encyclique sur les ouvriers, et de l'Encyclique *Immortale Dei* sur le désarmement des partis, a besoin d'être complétée dans ce sens. L'extinction de la haine, à laquelle s'est voué le vicaire de Jésus-Christ, doit l'amener, aujourd'hui ou demain, à parer son pontificat de ce bienfait suprême : la réconciliation des nations.

Puisse la parole de Léon XIII être écoutée des peuples de la terre comme elle l'a été des catholiques de France ! Sauf quelques exceptions qui deviennent de moins en moins nombreuses et importantes, tous ceux qui s'honorent, en France, du nom de catholiques, tous ceux qui font passer bien avant tous les autres les intérêts de la religion, suivent simplement, courageusement et sans arrière-pensée la ligne de conduite indiquée par le pape. Le mouvement catholique, dans le sein de notre ancienne mère-patrie, est véritablement admirable.

Les congrès catholiques se multiplient et partout on proclame hautement une adhésion franche et loyale à la politique de Léon XIII. Partout on travaille énergiquement à faire pénétrer dans la masse ouvrière le sentiment chrétien qui est la seule solution possible de

la terrible question sociale. Aussi ne faut-il pas s'étonner que la franc-maçonnerie et la libre pensée qui avaient accaparé les travailleurs combattent de tout leur pouvoir ce mouvement de régénération.

C'est ainsi que le télégraphe a répandu partout la stupéfiante nouvelle que M. de Mun, dans son discours au congrès de Toulouse, s'était déclaré ouvertement socialiste. Quelques-uns de nos journaux canadiens-français ont accueilli cette nouvelle avec un empressement tout à fait caractéristique. Il importe donc de rectifier la fâcheuse impression qu'elle a pu causer.

Le grand tribun catholique a fait lui-même bonne justice de ces attaques dans son discours au congrès d'Arras.

"Je n'ai pas l'habitude, dit-il, de m'émouvoir beaucoup des attaques de la presse. C'est la destinée des hommes publics d'y être exposés. Cependant celles que j'ai subies cette semaine m'ont surpris. A propos d'une ou deux phrases, détachées de l'analyse sommaire et publiée à mon insu, d'un discours que j'ai prononcé à Toulouse, on m'a accusé de prêcher la guerre des classes, la haine des patrons, d'exciter les passions les plus coupables, de faire cause commune avec les socialistes les plus avancés. de tenir un langage presque criminel.

"Il y a des accusations si fausses qu'on n'y répond pas. Et eussé-je envie de répondre à celle-ci, votre accueil d'aujourd'hui m'en détournerait. Il est à lui seul la plus éloquente des répliques. C'est pourquoi je vous en remercie du fond du cœur.

"J'ai la conscience d'avoir fait depuis vingt ans, avec beaucoup d'entre vous, de la pacification sociale le grand objet, la grande préoccupation de ma vie : j'y ai travaillé par la parole et par les œuvres, j'y ai dévoué toutes mes forces, toute mon énergie, et s'il y a une idée qui résume toute ma carrière, c'est celle de l'accord entre les patrons et les ouvriers. J'ose dire que si nous, qui n'avons cessé de chercher à l'établir, nous avons toujours été secondés par tous ceux qui m'attaquent aujourd'hui, comme nous avons le droit de l'espérer, la solution de la question sociale serait peut-être plus avancée."

\* \* \*

C'est le 1<sup>er</sup> mai qu'a eu lieu l'ouverture de l'Exposition de Chicago.

Dès les premières heures du matin, une foule immense se rendait de tous côtés à l'Exposition.

Le Président arrive avec son cortège qui était composé de la

police à cheval, de plusieurs détachements de cavalerie, en splendides uniformes de hussards.

Puis venaient les voitures conduisant le président Cleveland, le vice-président Stevenson, les membres du cabinet, le duc et la duchesse de Veragua, descendants de Christophe Colomb.

M. Cleveland et les principaux personnages ont pris place sur une estrade élevée à l'entrée est du parc Jackson. Un orchestre composé de 1200 exécutants jouait des airs nationaux.

Aussitôt ont été commencées les prières qui, aux Etats-Unis, commencent toujours les cérémonies publiques. Les ministres des cultes chrétiens ont appelé les bénédictions du ciel sur l'Exposition, sur le peuple américain et sur toutes les nations de la terre.

Après avoir prononcé un bref discours, M. Cleveland a pressé un bouton qui a mis aussitôt en mouvement toutes les machines de l'Exposition, au milieu d'un enthousiasme indescriptible.

En même temps, le chœur entonne l'*Alleluia du Messie* de Haydn, qui est aussitôt répété par des milliers de voix.

L'ensemble de l'Exposition, qui ne comprend pas moins de 200 bâtiments, n'a pas un aspect artistique. L'impression générale est que l'Exposition de Chicago est loin de surpasser ou même d'égaliser la dernière Exposition universelle de Paris. Les Américains se sont appliqués à faire grand, mais ils ont manqué de sens artistique.

On admire beaucoup le pavillon de France, qui est un des plus beaux.

Il s'en est fallu de beaucoup que tout fût prêt pour le jour de l'inauguration. Ce ne sera guère que vers le milieu de juin que les dernières installations seront faites, et à cette époque la chaleur sera presque intolérable sur les bords du lac Michigan.

Il paraît à peu près certain qu'au point de vue financier, l'Exposition sera un désastre. Le mouvement européen vers Chicago est fort peu accentué.

En dépit du nombre considérable d'affiches dont le comité de l'exposition de Chicago a inondé le continent et l'Angleterre, il n'est pas possible de se faire illusion sur le peu de visiteurs qui se rendent à Chicago. On ne signale le départ de presque aucun personnage important pour notre côté de l'Atlantique. Et si l'on met à part les exposants, le nombre des visiteurs est presque nul. Les paquebots partent avec des cabines vides, et les registres d'inscription ne font pas prévoir un mouvement supérieur à celui de la présente année, si toutefois il l'égale.

Un journal américain s'est enquis auprès de tous les gouvernements

de la possibilité d'un voyage en Amérique de leurs souverains. La réponse a été partout positivement négative. Interrogés par dépêche par le journal en question, tous les souverains ont répondu. Tous ont, disent-ils, pour cette année, des engagements les retenant dans leur pays. Seul, Abdul Hamid, le sultan de Turquie, blessé dans sa dignité, a fait sèchement savoir qu'il n'était pas dans ses habitudes de recevoir des télégrammes de personnes dont il n'avait pas demandé à faire connaissance.

D'un autre côté, les exactions inouïes des hôteliers et restaurateurs de Chicago contribuent puissamment à décourager les visiteurs et les autorités de l'Exposition ne sauraient trop tôt réagir contre cet état de choses.

\*  
\* \*

Le 1<sup>er</sup> mai, Sa Grandeur Mgr Fabre, archevêque de Montréal, célébrait le vingtième anniversaire de sa consécration épiscopale.

A cette occasion, le clergé et les fidèles du diocèse ont témoigné à notre premier pasteur les sentiments de vénération, d'attachement et de filiale soumission qui animent, à son égard, toute la population catholique.

C'est sous le dôme de la nouvelle cathédrale qui sera bientôt livrée au culte, que les laïques, en masse, se sont groupés autour de leur archevêque et ont donné le consolant et édifiant spectacle de la famille catholique unie dans un même esprit et un même sentiment.

Les discours prononcés en cette circonstance par nos premiers hommes publics ont protesté énergiquement contre les poursuites scandaleuses dont l'archevêque est l'objet de la part d'une revue trop légitimement condamnée.

Naturellement cette belle démarche des catholiques a souverainement dépiu aux hommes du *Canada-Review*. Ces bons apôtres auraient bien désiré voir la population catholique apathique et indifférente laisser l'archevêque isolé en face de leurs perfides attaques. Ils feignent de s'indigner et déclarent que l'on veut préjuger une question en litige et exercer une pression sur l'autorité judiciaire.

Les catholiques veulent tout simplement affirmer le droit de l'Eglise catholique à la liberté entière et complète et telle que garantie par le traité de cession. Ils savent que cette liberté n'existerait pas si les évêques ne pouvaient prémunir leurs ouailles contre la lecture des livres et publications impies, sans être passibles de condamnations devant les tribunaux civils. Ils savent que ces tribunaux sont incompétents en matière spirituelle et qu'ils ne peuvent juger des cas où les évêques pourront accorder ou refuser les sacrements. Ils ne veulent pas que la religion catholique soit

soumise à la direction de l'autorité civile ou judiciaire, comme dans les pays hérétiques ou schismatiques où le chef de l'État est en même temps le chef de l'Eglise établie. Devant cet attentat au libre exercice de la religion catholique, ils se lèvent et protestent et ils continueront à protester jusqu'à ce que justice leur soit rendue. Nos révoltés peuvent en prendre leur parti. Leur idéal, à ces farouches radicaux, serait de nous donner la liberté .....comme en Russie. C'est la liberté comme l'entendent ces hypocrites qui n'ont que ce mot à la bouche : la liberté d'opprimer ceux qui ne pensent pas comme eux. De cette liberté-là, nous n'en voulons pas et quels que soient leurs efforts, ils ne réussiront pas à nous l'imposer. D'autres qu'eux, plus intelligents et plus roués sinon plus pervers, ont vainement essayé, dans le passé, de bâillonner et d'enchaîner ceux qui ont mission de nous parler et de nous guider au nom de l'Eglise. Leurs petites dents venimeuses se sont usées contre la lime : il en sera encore de même cette fois.

Un abbé du diocèse ayant osé poursuivre devant les tribunaux le notoire Filiatrault qui l'avait grossièrement insulté dans le *Canada-Review*, a mérité la haine implacable de tous les copains du triste sire, bien que l'abbé lui ait pardonné généreusement à la veille d'une condamnation inévitable.

Cette haine se manifeste depuis plus d'un mois par une série de lettres ouvertes, dans lesquelles, sous prétexte de travailler à la réforme de l'enseignement, l'auteur ne travaille évidemment qu'à la démolition de l'abbé assez audacieux pour mettre à la raison un grossier insulteur.

Ces lettres où il n'y a ni esprit, ni verve, ni style et où l'on ne voit qu'un fiel grossier répandu à longs flots ; ce rabâchage où la haine en est réduite à éplucher des annonces commerciales pour rabaisser dans l'estime publique un professeur de collège et avec lui tous les établissements religieux d'éducation ; tout ce grand tapage, en un mot, n'a qu'un résultat, celui d'en faire mieux connaître l'auteur, de le montrer sous son vrai jour, hargneux, vaniteux, felleux et malveillant envers tout ce qui, de près ou de loin, touche au clergé catholique. En voulant exécuter un adversaire qui n'a d'autre tort réel à ses yeux que de porter une soutane, il procède à sa propre exécution et déjà l'on répète les vers que lui adressait il y a quelque dix ans un de ses adversaires et qui se terminaient ainsi, si nous avons bonne mémoire :

Va, crache ton venin sur tous les gens de bien ;  
Ils diront simplement : c'est de lui ? ce n'est rien.

# LES BASTONNAIS <sup>(1)</sup>

## LIVRE I<sup>er</sup>

### L'ORAGE S'AMONCELLE.

(*Suite.*)

#### XIV

##### LA TRAVERSÉE DES BATEAUX.

Malgré l'heure tardive de son arrivée à Québec,—longtemps après minuit—Hardinge se rendit directement au château Saint-Louis.

Il n'y avait aucun mouvement inusité, au château, mais son œil exercé reconnut des signes d'une vigilance inaccoutumée.

La garde, à l'entrée, avait été doublée et un grand nombre des fenêtres du rez-de-chaussée étaient éclairées. Il était évident aussi que son arrivée était attendue, car il n'eut pas plus tôt mis pied à terre, qu'un soldat vint prendre soin de son cheval et qu'il fut immédiatement conduit devant le lieutenant-gouverneur.

M. de Cramahé était dans la chambre du conseil, et plusieurs conseillers étaient assis autour de la table du centre, sur laquelle étaient épars un grand nombre de papiers.

—Soyez le bienvenu à votre retour, lieutenant, dit le gouverneur avec un vague sourire et en tendant les deux mains.

Hardinge s'inclina et remit aussitôt ses dépêches. Cramahé les ayant rapidement parcourues, les passa à ses collègues, puis se tournant vers le jeune officier :

—Il est clair que l'orage qui s'est amoncelé sur cette province doit éclater sur Québec. C'est ici la vieille cité du destin, et nous accepterons notre destinée, lieutenant, dit le gouverneur en se levant de la table et en s'avançant vers Roderick.

Nous n'avons pas été oisifs durant votre absence. On peut faire beaucoup dans une journée et demie, et c'est ce que nous avons fait. Nous avons tant travaillé que nous pouvons attendre l'arrivée d'Arnold avec quelque assurance. Je vois, néanmoins,

(1) Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada, en l'année 1893, par C. O. Beauchemin & Fils, au bureau du ministre de l'agriculture.

par les dépêches que vous m'apportez, que le colonel McLean est en danger à Sorel. J'avais compté sur son arrivée et celle du gouverneur Carleton qui connaît à présent notre position exacte. S'il leur arrive malheur, les choses iront mal pour nous, mais nous ferons de notre mieux tout de même.

Hardinge répondit qu'il était très heureux d'entendre ces paroles, parce que les populations de la partie supérieure du pays, à travers laquelle il venait de voyager, tournaient leurs regards vers Québec dont elles espéraient le salut final de la Province. Il était assez généralement concédé que le reste du pays était perdu.

— Vos dépêches rendent cette appréhension une pénible certitude, reprit le gouverneur, et cela augmente notre responsabilité. Je compte tout particulièrement sur vous, lieutenant. J'apprécie tant ce que vous avez fait, que j'attends de vous quelque chose de plus. C'est aujourd'hui notre dernier jour, ne l'oubliez pas.

— Notre dernier jour ?

— Oui ; Arnold sera à la Pointe-Lévis demain.

Hardinge ne put s'empêcher de sourire.

— Vous pouvez bien sourire ; votre prédiction était juste. J'ai vu Donald hier soir. Il avait rôdé autour de l'ennemi tout le jour et il m'a informé que, grâce à des marches forcées et en droite ligne, les Américains arriveraient sûrement à Lévis demain. En cette occurrence, j'ai un service à vous confier ; mais auparavant, il vous faut prendre quelque repos.

— Je serai prêt à exécuter vos ordres, au lever du jour, Excellence.

— A dix heures ; ce sera bien assez tôt. Si nous agissons dans les ténèbres, nous exciterons trop de curiosité. La ville ignore encore, en réalité, l'imminence du danger, quoiqu'il circule beaucoup de rumeurs. L'émoi d'hier s'est complètement apaisé et il serait imprudent de le réveiller. A dix heures, donc, vous traverserez tranquillement le fleuve avec deux ou trois de vos hommes et, sous prétexte d'en avoir besoin pour quelque service (je vous laisse le soin d'imaginer un prétexte plausible) vous leur ferez ramener de ce côté toute espèce d'embarcations : canots, chaloupes, bacs ou pontons. Il ne faut pas laisser à Lévis une planche flottante. Si Arnold veut traverser le fleuve, il lui faudra construire ses bateaux avec les arbres de la forêt. Donald sera là pour vous aider et il pourra avoir des nouvelles fraîches.

Roderick remercia Son Excellence de lui confier cette tâche qu'il regardait comme le couronnement des services qu'il avait rendus à son pays pendant les deux jours écoulés. Après avoir exprimé sa gratitude, il ajouta :

“ L'enlèvement des bateaux nous donnera trois ou quatre jours de répit, car je suppose bien que Donald vous a répété qu'Arnold n'a pas d'artillerie et qu'il doit se procurer des bateaux s'il a réellement l'intention d'attaquer la ville. Dans l'intervalle, nous pouvons espérer de voir arriver le colonel McLean et le gouverneur Carleton ”.

Le lieutenant-gouverneur fit un signe d'assentiment et donnant l'ordre à l'officier de lui faire son rapport aussitôt que la besogne serait faite, il le renvoya à ses quartiers.

A l'heure fixée, Hardinge se mit à l'œuvre qu'il conduisit de la manière la plus calme et la plus judicieuse. A cette époque, tous ceux qui habitaient le bord du fleuve ou les environs possédaient un bateau ; c'était presque le seul moyen de transport pour se rendre aux marchés de Québec. Les habitants avaient appris des sauvages à se servir de ces embarcations avec adresse, de sorte que les femmes étaient aussi expertes que les hommes à manier l'aviron. Ceux qui demeuraient sur les bords du Saint-Laurent tenaient ordinairement leurs bateaux attachés par une chaîne près d'une petite cabane sur la berge, où les femmes venaient faire le blanchissage du linge. Cette pratique s'est continuée jusqu'aujourd'hui le long du fleuve, dans les parties éloignées des grandes villes et où il n'existe pas de bateaux traversiers.

Ceux qui demeuraient à quelque distance dans l'intérieur avaient l'habitude de traîner leurs barques un peu à l'écart, dans les bois, après s'en être servis et de les laisser dans quelque endroit choisi jusqu'à ce qu'ils en eussent de nouveau besoin. Il arriva ainsi que, à l'époque où se passaient les événements que nous décrivons, il n'y avait peut-être pas moins d'un millier de bateaux dans un rayon de trois milles, au-dessus et au-dessous de Québec, sur les deux rives du Saint-Laurent.

Immédiatement en face de la ville, il s'en trouvait environ une centaine appartenant, non seulement aux habitants de la Pointe-Lévis, car il n'y avait là alors qu'un village insignifiant, mais surtout aux fermiers des paroisses voisines.

Ce nombre était important, si Arnold avait pu s'emparer de cette flotille ; mais Hardinge eut peu de difficultés à les enlever à l'ennemi. Trente à quarante de ces embarcations faisaient eau ou étaient en partie démantibulées. Il les brisa et en jeta les débris à la rivière.

Il envoya le reste de l'autre côté par intervalles, et de différents points, à l'aide d'une douzaine d'hommes qu'il avait adjoints à son escouade. De dix heures du matin, à cinq heures de l'après-midi,

il réussit à débarrasser la rive sud de tous ses bateaux, sans exciter une attention extraordinaire dans la ville.

Il y revint lui-même avec le dernier chaland, environ vingt minutes après le coucher du soleil et juste au moment où le crépuscule s'étendait sur les eaux. En s'approchant du débarcadère, il remarqua une femme qui se promenait très lentement le long de la rive.



Il ne pouvait se tromper : c'était elle. Quelques vigoureux coups d'aviron ayant amené le bateau à destination, il sauta à terre et s'approcha.

Oui, c'était Pauline.

## XV

### L'ENTREVUE DES AMOUREUX.

Prompts comme l'éclair sont les instincts de l'amour. Avant qu'un seul mot n'eût été prononcé, sans même pouvoir lire dans la pénombre l'expression des traits de la jeune fille, Roderick sentit dans son cœur un pressentiment de malheur. Mais domptant son inquiétude sous l'énergie de sa virilité, il entama bravement la conversation.

— Eh quoi ! Pauline, quelle agréable surprise ! Comment avez-vous appris mon retour ? J'aurais dû vous envoyer un mot ce matin, mais j'ai été si occupé, que cela m'a été impossible..... Vous l'avez probablement appris par d'autres..... Mais je suis si heureux

de vous voir.... Comment va Monsieur votre père?.....Et vous, chérie, j'espère que vous êtes en bonne santé.....

Ces mots du jeune officier, entrecoupés de manière à permettre les répliques, ne reçurent aucune réponse. Mais quand il eut fini, tout ce que Pauline put faire fut d'étendre les bras et de mettre ses deux mains dégantées dans celles d'Hardinge, en jetant sur lui un regard suppliant et en murmurant :



—O, Roddy, Roddy !

Ils étaient seuls sur le bord de l'eau, les deux compagnons de Roderick étant montés à la ville. Doucement et silencieusement, il l'attira vers lui assez près pour pouvoir étudier sa physionomie bouleversée et apprendre dans ces yeux

qu'il connaissait si bien le secret de son chagrin. Mais la lumière de ces yeux était complètement noyée dans les larmes et cette figure, ordinairement si mobile était voilée d'une pénible expression de tristesse.

Hardinge en fut comme foudroyé. Toutes sortes de conjectures des plus alarmantes traversèrent subitement son cerveau.

—Parlez-moi, Pauline, et apprenez-moi ce que signifie tout ceci, dit-il d'un ton suppliant. Vous est-il arrivé quelque chose ? Quelqu'un vous a-t-il insultée ? Ou bien, suis-je la cause de ce chagrin ?

Les mains toujours étreintes dans celles du jeune homme, et les yeux baissés vers la terre, elle répondit :

—O, Roddy, vous ne pouvez dire et vous ne saurez jamais combien je suis misérable, mais ce m'est une consolation de pouvoir vous parler au moins encore une dernière fois.

Une dernière fois ! Ces mots sonnèrent à ses oreilles comme un glas funèbre et un frisson glacial parcourut son être de la tête aux pieds.

—Pauline, je vous en supplie, expliquez-moi ce que signifie tout ceci, s'écria-t-il.

—Cela signifie, Roddy, que moi qui n'ai jamais de ma vie désobéi à mon père, j'ai eu la faiblesse de lui désobéir ce soir. Je n'ai pas eu l'intention de lui manquer de soumission. Je l'ai fait inconsciemment.

—Désobéir à votre père ?

—Oui, en vous revoyant.

—Assurément, vous ne voulez pas dire..... ?

—Hélas! Mon ami, je veux dire que mon père m'a défendu d'avoir à l'avenir aucune relation avec vous.

Roderick fut si étonné, qu'il chancela et que, pendant quelques instants, il ne put prononcer une seule parole.

A la fin, il murmura faiblement :

—Vraiment, il doit y avoir erreur, Pauline.

Elle hocha la tête, et le regardant avec un triste sourire, elle répondit :

— Ah ! moi aussi, j'ai cru que c'était un malentendu ; mais, Roddy, ce n'est que trop vrai. J'y ai bien réfléchi ces deux jours derniers et aussi les deux dernières nuits. Aujourd'hui, apprenant que vous étiez de retour, je n'ai pu supporter plus longtemps ce fardeau. J'ai pensé à vous écrire, mais je n'avais pas le courage de coucher sur le papier cet ordre terrible. J'ai erré de tous côtés tout l'après-midi dans l'espoir de vous rencontrer. Je marchais comme dans un rêve, sentant bien, en vérité, que je faisais mal, mais avec cette lâche excuse pour ma désobéissance, qu'en vous avertissant moi-même, je vous épargnerais la honte d'être chassé du seuil de la maison de mon père, si vous vous présentiez vous-même sans connaître sa résolution.

Un tel malheur eût été pour moi un coup de mort.

Chaque parole perçait le cœur de Roderick comme d'un dard enflammé, mais il lui fallut refouler un instant le sentiment de sa propre souffrance et faire un énergique effort pour reconforter Pauline qui succombait complètement sous le poids de la douleur. Quand elle eut recouvré la force de l'écouter, il lui assura tendrement qu'il y avait, au fond de tout cela, un mystère qu'il ne pouvait approfondir et la supplia de l'aider à le découvrir, en lui rapportant minutieusement tout ce qui était arrivé depuis leur dernière entrevue.

Elle reprit peu à peu assez de force et de calme pour lui faire ce récit, racontant en détail la scène de la place de la Cathédrale, l'arrivée de l'aide de camp du lieutenant-gouverneur, la remise d'une lettre à son père, sa démarche au château, son retour à la maison, et, fondant en larmes de nouveau, elle dit comment son père l'avait trouvée occupée à lire une lettre de Roderick et comment il lui avait ordonné de la jeter au feu,

Le jeune officier ne perdit pas la portée d'un seul mot. D'abord le mystère demeura aussi impénétrable que jamais, mais après quelque temps, un réseau de soupçons se trama dans sa pensée.

Il essaya de l'écarter, néanmoins, en passant violemment la main sur son front et ses yeux. C'était trop pénible, c'était trop odieux ! Finalement, il demanda :

—Votre père vous a-t-il dit pourquoi vous deviez brûler ma lettre?

—Ah! Roddy, pourquoi me forcez-vous à le dire? Quand je lui eus dit que vous lui envoyiez vos respects, il m'a répondu: " Il vient de m'envoyer sa haine! "

Ces mots résolvaient le mystère. Hardinge le pénétra distinctement, vivement et sans erreur. Il poussa un long soupir et sa vaste poitrine se gonfla de l'air frais de la rivière.

—Pauline, ma chérie, dit-il, avec cette tendre autorité de l'homme énergique, qui peut ranimer miraculeusement une faible femme accablée, Pauline, prenez courage; ce n'est qu'un affreux malentendu qui s'expliquera.

Votre père m'a soupçonné d'une terrible chose, mais j'en suis innocent et je l'en convaincrâi. Je le verrai ce soir même et je le rendrai heureux ainsi que vous.

Elle éleva les mains d'un air suppliant.

—Ne craignez rien, chérie. Aussi certain que nous sommes ici ensemble, je suis sûr que tout cela est un affreux malentendu et je rendrai cela évident pour votre père, dans un quart d'heure de conversation.

—Mais pourquoi ne pas me le dire, afin que je le lui rapporte?

—Parce qu'il y a plusieurs points de la question avec lesquels vous n'êtes pas familière, et parce qu'il pourrait interpréter en mauvaise part vos mobiles et les miens. Non; c'est une affaire qui doit être réglée d'homme à homme. D'ailleurs, il est tard et votre absence ne doit pas se prolonger. Quant à moi, j'ai à faire sans délai un rapport de service militaire aux autorités.

Pauline se laissa convaincre, et tous deux, après quelques assurances d'amour mutuel qui les réconfortèrent admirablement, remontèrent le penchant de la colline. A la porte de la ville, ils se séparèrent.

—Je serai près de vous en moins de deux heures, dit Hardinge; puis il prit la route du château.

Pauline entra dans la vieille église sur sa route et dans l'ombre de ce sanctuaire béni, elle répandit une ardente prière aux pieds de celle qu'elle invoquait comme la consolatrice des affligés: *Consolatrix afflictorum*.

## XVI

### LA TABLE RONDE.

C'était grande fête au château Saint-Louis. Le sieur Hector Théophile Cramahé, lieutenant-gouverneur de la province de

Québec et commandant des forces dans la capitale durant l'absence de Guy Carleton, capitaine général et gouverneur en chef, était un homme d'habitudes sociables.

Pendant plusieurs années, il avait présidé un cercle d'amis choisis, hommes de fortune et de position, dans la vieille cité. Ils étaient connus sous le nom de barons de la table ronde. Il était de règle invariable, parmi eux, de dîner ensemble une fois la semaine. Dans ces réunions, ils rappelaient la mémoire des temps passés et tenaient des festins dignes du fameux intendant Bigot lui-même. Ils étaient au nombre de vingt-quatre, et il arriva que, dans l'espace de cinq ans, aucun d'entre eux ne fut absent du banquet hebdomadaire—circonstance remarquable bien digne de l'attention de ceux qui étudient les curiosités mathématiques du chapitre des accidents.

Le 9 de novembre était un soir de dîner. Le lieutenant-gouverneur avait eu un moment d'hésitation à ce sujet. Il s'était demandé s'il était bien convenable de donner ce festin en un pareil moment; mais toutes les objections avaient bientôt été noyées dans un flot de valides raisons en faveur du repas accoutumé.

D'abord, Son Excellence avait été plus qu'à l'ordinaire accablée par les devoirs de sa charge durant les deux derniers jours. Ce jeune Hardinge l'avait tenu occupée autant qu'elle pouvait l'être, Ensuite, bien que les citoyens de Québec ne connussent réellement rien du véritable état des choses, ils n'en faisaient pas moins toutes sortes de conjectures, et si le dîner n'avait pas lieu, les cancans s'empareraient aussitôt de cette omission insolite qu'ils interpréteraient comme le plus fâcheux pronostic de troubles imminents. D'un autre côté, si le banquet était retardé d'un jour ou deux, ce vilain Arnold pouvait arriver et l'empêcher tout à fait. Cramahé arpentait son salon de long en large, se frottant les mains et souriant lorsque les bonnes raisons en faveur de son dîner lui venaient à l'esprit. S'il avait été sérieux, au lieu d'être l'homme futile qu'il était, ses doutes auraient été bientôt dissipés par l'arrivée presque simultanée des barons. Ils firent leur entrée par la grande porte et le hall illuminé, en habits de nuance claret, jabots et manchettes de dentelles, culottes de velours, bas de soie, souliers à boucles d'argent et perruques poudrées, tenant de leur main gauche leurs cannes à pommeaux d'or et saluant leur hôte en inclinant gracieusement de la main droite leurs tricornes à plumes.

Jamais assemblée plus aristocratique n'avait gravi les escaliers de marbre du palais de Versailles.

Beaux pour la plupart, de manières exquises, mondains dans le sens élevé du mot, ces messieurs représentaient une race qui



avait transplanté les usages raffinés des cours du vieux monde dans les sauvages contrées du nouveau continent ; race d'autant plus intéressante, qu'ellen'a pas survécu au delà de la seconde génération après la conquête et qu'on n'en re-

trouve plus que de rares spécimens parmi les débris des anciennes familles seigneuriales aux environs de Québec.

La compagnie fut bientôt introduite dans la salle du banquet brillamment illuminée de bougies de cire. Une table ronde occupant le milieu de la salle était chargée d'un trésor de vaisselle plate et de cristaux. Il y avait vingt-quatre sièges et un convive pour chaque siège.

Inutile d'entrer dans les détails du festin. Il suffit de dire qu'il fut vraiment joyeux, animé qu'il était par les mets succulents, les vins capiteux et le feu croisé incessant des mots d'esprit et des anecdotes.

Le présent fut oublié, comme il doit toujours l'être dans des dîners bien réglés ; on ne pensa pas non plus à l'avenir, car les convives étaient des vieillards. Le passé seul fit l'objet de leur occupation. Ils parlèrent de leurs premières amours, ils rirent de leurs escapades de jeunesse, ils chantèrent des lambeaux de vieilles chansons.

De temps en temps, le souvenir d'un chagrin commun circulait autour de la table, étouffant pour un instant le bruit assourdissant des conversations, puis la mémoire d'une joie mutuelle brillait joyeusement à leurs yeux comme les bulles scintillantes du vin ruisselant dans leurs coupes de cristal.

Il était 5 heures lorsque les barons prirent leurs sièges devant

le premier service; il en était 9 quand ils arrivèrent au *gloria*. Précisément à ce moment suprême, un serviteur remit un papier au lieutenant-gouverneur.

Il l'ouvrit, et après l'avoir lu, il s'écria :

— Un autre verre, Messieurs. Le jockey rebelle sera contraint de traverser à la nage le Saint-Laurent sur son cheval, s'il désire nous rendre visite.

L'allusion fut aussitôt comprise et saluée par une rasade.

La note avait été envoyée par Hardinge qui, trouvant, à son arrivée au château le lieutenant-gouverneur occupé avec ses invités, lui avait écrit quelques lignes pour l'informer qu'il avait réussi à ramener à la ville tous les bateaux de la rive opposée. Comme l'affaire n'était pas extraordinairement pressante, il avait donné au planton instruction de ne pas remettre cette note avant 9 heures.

A peine le bruit du toast venait-il de s'apaiser qu'un autre serviteur s'avança avec une nouvelle missive.

— Cette nouvelle ne sera pas aussi bonne que l'autre, murmura l'un des barons à l'oreille de son voisin, pendant que leur hôte lisait la dépêche.

— Et pourquoi, s'il vous plaît ?

— Parce que la loi de la vie est d'alterner.

Le vieux baron ne s'était pas trompé. M. Cramahé parcourut la lettre d'un air très grave et tout en la repliant lentement, il dit :

— Mes amis, je regrette d'avoir à vous quitter, pour ce soir. Mais d'abord, buvons notre cognac avec l'espoir que rien ne nous empêchera de nous réunir de nouveau, la semaine prochaine.

Quelques moments plus tard, les convives s'étaient retirés !

Le message que le lieutenant-gouverneur avait reçu était du fidèle Donald l'informant que l'ennemi était arrivé à cinq milles de la Pointe-Lévis, et campé pour la nuit.

## XVII

### UNE NOBLE RÉPARATION.

Après avoir quitté le château, Roderick Hardinge rentra dans ses quartiers où il se remit de ses fatigues par un copieux souper; puis il revêtit un costume civil de soirée pour sa visite chez M. Belmont. Son esprit était profondément occupé des détails de la conversation de Pauline sur le bord de l'eau, mais son amour pour elle était si ardent et il puisait tant de force dans la conscience du devoir accompli, qu'il n'appréhendait aucun fâcheux résultat de

l'entrevue qu'il allait avoir. Toutefois ses dispositions étaient loin d'être enthousiastes. Plus il réfléchissait à l'incident, plus il appréciait l'étendue de l'erreur de M. Belmont et la profondeur de la blessure qui devait envenimer cet esprit fier. Il résolut, en conséquence, de se tenir purement sur la défensive et de n'entrer en explications que par des réponses directes à des accusations directes. L'enjeu était Pauline elle-même. Pour elle, il était prêt à pousser la prudence jusqu'à la limite de sa propre humiliation et à faire toute concession qui ne viendrait pas directement en conflit avec sa loyauté de soldat.

Après avoir bien fixé sa résolution sur ces points, il jeta sur ses épaules un long manteau militaire et sortit des casernes. En moins de dix minutes, il se trouva à la porte de M. Belmont. En dépit de sa résolution, il s'arrêta longtemps sur la première marche et regarda autour de lui avec ce vague sentiment de soulagement qu'un moment de délai apporte toujours au seuil de circonstances désagréables.

Le rez-de-chaussée de la maison était silencieux et sombre, mais à l'étage supérieur une faible lumière brillait à la fenêtre de la chambre de Pauline. Naguère encore, cette lumière avait été son phare et son étoile directrice qu'il voyait de toutes les parties de la ville et qui l'arrachait à la société de tous ses autres amis. Naguère encore, à son approche, cette lumière s'élevait soudain au plafond, descendait comme un trait de feu les escaliers, traversait le hall et venait l'accueillir brillante à la porte, tenue au-dessus des noirs cheveux de Pauline. Mais ce soir, il savait qu'il ne devait pas s'attendre à un tel accueil. Néanmoins, il rassembla tout son courage et laissa retomber le marteau de la porte. Celle-ci fut ouverte par la servante, mais comme le vestibule était resté obscur, elle ne le reconnut pas.

— M. Belmont est-il chez lui ? demanda-t-il à voix basse.

— Oui, Monsieur, il y est.

— Est-il visible ?

La soubrette hésita un moment, puis dit en hésitant : " Je vais voir, Monsieur ; " et elle le laissa debout dans le corridor obscur.

Sans perdre de temps, M. Belmont lui-même s'avança. Saluant d'une manière raide et essayant en vain de distinguer les traits de son visiteur, il dit :

— A qui dois-je l'honneur de cette visite ?

Il y avait dans cette demande un ton de sarcasme qui réussit presque à jeter Roderick hors de ses gardes. Il vit que M. Belmont était torturé par le soupçon et qu'il fallait l'approcher avec précaution. En conséquence, il tendit la main et dit :

—M. Belmont, ne me reconnaissez-vous pas ?

Le maître de la maison n'accepta pas la poignée de main si franchement offerte. Il recula, au contraire, et se redressant de toute sa hauteur, il s'écria :

—Le lieutenant Hardinge !

Roderick fit un léger salut, mais ne dit rien. M. Belmont continua :

—Venez-vous ici, Monsieur, à titre de militaire ?

Pour toute réponse, Hardinge ouvrit son long manteau.

—Ah ! vous êtes en civil. Alors, je ne puis comprendre l'objet de votre visite. Si vous étiez venu ici comme officier du roi, cette maison aurait été la vôtre et vous auriez pu agir comme il vous eût plu ; mais si vous venez comme simple citoyen, je dois vous rappeler que cette maison est la mienne et que j'y fais ce qu'il me plaît. Ce soir, tout particulièrement, je désire n'être pas dérangé.

Ceci était dit avec un ricanement poli qui blessa au vif le jeune officier ; mais il se contenta et commença tranquillement :

—M. Belmont.....

—Monsieur, interrompit vivement celui-ci, je n'ai pas donné d'explications et je n'en désire aucune. Vous m'obligerez en ..... et il finit la phrase par un geste de la main vers la porte.

Roderick ne bougea pas, mais il essaya de nouveau de se faire entendre.

—En vérité, M. Belmont.....

—Monsieur, avez-vous l'intention de m'imposer votre présence ? Je sais que la ville est sous le coup d'une espèce de loi martiale. Vous êtes officier. Vous pouvez fouiller ma maison de la cave au grenier. Vous pouvez y établir vos quartiers. Vous pouvez m'y retenir prisonnier. En un mot, vous pouvez faire ce qu'il vous plaît. Si telle est votre intention, dites, et je ne résisterai pas. Mais dans le cas contraire, j'invoque mon droit d'inviolabilité. Vous proclamez, vous, Anglais, que la maison de tout sujet anglais est son château-fort. Mon désir est de maintenir ce privilège dans le cas actuel.

A cette troisième sommation d'expulsion, le calme d'Hardinge fut complètement troublé, et il allait tourner les talons quand, levant les yeux, il aperçut le bord d'une robe blanche flottant au haut de l'escalier. Cette vue suffit à changer subitement sa résolution.

Pauline était là écoutant cet entretien dont devait dépendre leur avenir à tous deux, et sa présence fut toute-puissante pour ranimer son courage et lui inspirer les moyens de réussir à se tirer de sa position difficile.

Roderick aussitôt résolut de changer de tactique. Serrant son manteau sur sa poitrine et rejetant sur l'épaule droite le bord de la cape, avec les manières d'un homme qui en est venu à une décision, il dit froidement :

—M. Belmont, je ne puis être traité de la sorte. Il faut que je sois entendu.

Il appuya légèrement sur ces mots, mais sans forfanterie ni provocation, et ces paroles eurent un effet visible sur son interlocuteur, car il croisa aussitôt les bras comme pour écouter. Hardinge continua :

—Il est vrai, Monsieur, que je suis venu dans votre maison comme simple citoyen et ami présumé de votre famille .....

—M. Belmont fit entendre un gémissement et fit un geste de dénégation.—Mais puisqu'il est évident que ma présence comme telle est désagréable, j'ajouterai maintenant que je suis également ici en ma qualité de soldat. L'objet de ma visite a en réalité un caractère militaire et conséquemment, je vous prie de m'entendre.

—Que n'avez-vous dit cela tout d'abord ! s'écria M. Belmont avec un rire amer. M. Hardinge, je ne le connais pas. Quant au lieutenant Hardinge, il me faut bien l'entendre. Lieutenant, veuillez entrer au salon.

On apporta aussitôt des lumières dans cette pièce et les deux hommes prirent place devant la cheminée, Hardinge ayant décliné l'offre d'un siège. Jetant un regard sur M. Belmont, Roderick fut frappé du changement qui s'était opéré en lui pendant les trois derniers jours. Il avait l'apparence d'un autre homme ; ses traits étaient tirés, ses yeux renfoncés dans leurs orbites et ses manières agitées et nerveuses.

Le calme normal de son extérieur avait disparu, et sa courtoisie de haut ton était remplacée par l'exagération et la pétulance des gestes. Il était là mal à l'aise, près du manteau de la cheminée, attendant que le jeune officier prît la parole. Hardinge dit enfin :

—M. Belmont, cette entrevue sera brève, car elle est pénible pour nous deux. Je n'ai vraiment qu'un mot à dire, en ce qui me concerne et c'est ceci : quoique j'aie eu à remplir d'importants services militaires dans le cours de ces derniers jours, aucun de ceux-ci n'était ou ne pouvait être dirigé contre vous.

M. Belmont regarda Hardinge d'un air de doute et branla la tête, mais ne répondit rien. Roderick se mordit les lèvres et reprit :

—La déclaration que je vous fais, Monsieur, quoique brève, cou-

vre tout le champ de vos soupçons et de vos accusations. Je connais ces soupçons et c'est pourquoi ma déclaration est très formelle. Je vous demande de l'accepter comme ma défense complète.

M. Belmont resta les yeux fixés sur le foyer et continua à garder le silence.

— Dois-je interpréter votre silence comme une marque d'incrédulité, Monsieur ? S'il en est ainsi, je vais quitter à l'instant votre maison pour n'y jamais rentrer. Mais avant de faire cette démarche qui, pour moi, sera fatale, je dois vous faire observer que je n'avais jamais pensé qu'un parfait gentilhomme comme vous, M. Belmont, mettrait en doute la bonne foi d'un officier anglais comme moi et mon chagrin est rendu plus cruel par la pensée que votre fille, qui jusqu'ici voulait bien me favoriser de son estime ne verra plus en moi désormais que le stigmate du déshonneur empreint sur ma réputation par son propre père. Par respect pour elle, je n'en dirai pas davantage, et je vais me retirer immédiatement.

A ces mots, on entendit le frôlement d'une robe et des sanglots étouffés de l'autre côté de la porte du salon. Les deux hommes entendirent et se regardèrent instinctivement. Hardinge avait les yeux voilés de larmes, tandis que ceux de M. Belmont s'adoucissaient et prenaient une expression de poignante pitié.

— Restez, lieutenant, dit-il à voix basse ; une idée me frappe tout à coup. Mon silence est peut-être injuste. Si j'étais certain que votre déclaration embrasse toutes les circonstances de l'affaire, je n'hésiterais pas à l'accepter ; mais je crains que vous ne connaissiez pas toute l'étendue de mes griefs.

— Je suis sûr de tout connaître, dit Hardinge d'un ton significatif qui ne manqua pas de faire effet sur son interlocuteur. Celui-ci reprit aussitôt :

— Cela peut se vérifier aisément, si vous voulez répondre à quelques questions. Vous vous êtes présenté de bonne heure devant le lieutenant-gouverneur Cramahé, le matin du sept ?

— Oui, Monsieur.

— Vous lui avez remis un paquet de lettres présumées écrites par le colonel Arnold, le commandant des Bastonnais ?

— Oui, Monsieur.

— Certaines de ces lettres étaient adressées à des citoyens de Québec ?

— Exactement.

— Vous savez les noms de ces citoyens ?

— Je ne les connais pas.

—Le lieutenant-gouverneur n'a-t-il pas ouvert les lettres devant vous ?

—Il les a ouvertes devant moi.

—Et il les a lues ?

—Oui, il les a lues.

La lèvre de M. Belmont eut un mouvement de mépris et ses yeux lancèrent des flammes à Hardinge qui reprit avec un sourire :

—Le lieutenant-gouverneur a ouvert et lu les lettres en ma présence et, après les avoir lues, il a fait tout haut ses commentaires, mais dans aucun cas, il n'a révélé le nom des personnes auxquelles les lettres étaient adressées, de sorte qu'en ce moment même j'ignore complètement qui elles sont. Si ce n'est par la déduction que je tire naturellement de ce qui est arrivé entre nous, je ne saurais pas que l'une de ces lettres vous était adressée, et en réalité, je n'ai aucune preuve qu'il en soit ainsi.

—Il en est ainsi, s'écria M. Belmont d'une voix de tonnerre. J'ai reçu une lettre de cette source et elle m'a jeté dans de grandes difficultés. J'ai été mandé au château à la face de toute la ville. J'ai été soupçonné et menacé et la conséquence de tout cela est que j'ai été poussé à.....

—Arrêtez, M. Belmont, dit Hardinge avec calme et levant la main. Ne me dites rien de vos projets ; je ne veux pas les connaître. Je ferai mon devoir envers mon roi et mon pays. Je crois que vous ferez le vôtre ; mais si vos principes vous conduisaient dans une autre voie, je préfère l'ignorer et éviter ainsi de devenir votre ennemi.

—Vous n'êtes pas et ne serez pas mon ennemi, s'écria M. Belmont, étreignant dans ses deux mains la main étendue du jeune officier qu'il embrassa ensuite sur la joue. Je vous dois une complète réparation. Mes soupçons étaient cruellement injustes, mais vous les avez dissipés. Je vous ai traité ce soir d'une manière outrageante, et je vous prie de me le pardonner.

Vos explications sont entièrement satisfaisantes. Vous avez fait votre devoir de soldat en remettant ces lettres au lieutenant-gouverneur et quand même vous auriez su à qui elles étaient adressées, votre devoir eût été le même.

—Je n'ai pas besoin qu'on m'apprenne mon devoir, dit Hardinge avec une légère nuance de hauteur qu'il tempéra aussitôt en ajoutant : mais je suis flatté de savoir que j'ai l'approbation d'un homme qui m'a toujours paru être un modèle d'honneur.

—Vous avez mon approbation entière et complète, lieutenant. Quoique vous ayez été l'instrument indirect de la crise par laquelle

je passe, je suis persuadé que vous êtes innocent de l'accusation de trahison et d'espionnage à mon égard que j'ai fait peser sur vous dans mon indignation et mon désespoir. Nous sommes à la veille d'importants événements. Dans quelques jours, la guerre avec toutes ses anxiétés et toutes ses horreurs sera déchaînée sur nous. Vous avez de grands devoirs à remplir, comme soldat et comme citoyen. Remplissez-les avec toute l'énergie de votre nature. Ces devoirs sont sacrés. Je suivrai votre conduite avec le plus profond intérêt. Vos succès seront une source de plaisir personnel pour moi et j'espère sincèrement qu'il ne vous arrivera aucun mal.

Roderick fut profondément touché de ces paroles cordiales qui étaient pour lui plus qu'une réparation pour tout ce qu'il avait souffert durant l'entrevue. Il se réjouit aussi de la perspicacité dont il avait fait preuve en devinant la vraie cause de l'erreur commise par M. Belmont. Il était regrettable, en vérité, que les lettres d'Arnold qu'il avait remises au lieutenant-gouverneur eussent impliqué M. Belmont, supposé qu'il fût réellement impliqué, ce dont il n'avait encore aucune preuve ; mais elles avaient été le moyen de réveiller les autorités et de leur faire voir enfin le péril qui menaçait Québec. C'était là une digne compensation pour ce qu'il avait souffert. Mais il était une autre compensation après laquelle il soupirait, bien que l'heure fût fort avancée et qu'il dût retourner à son quartier. S'approchant plus près de M. Belmont, avec un sourire empreint d'une pointe de malice, il lui dit :

—J'ai à vous remercier, Monsieur, des bonnes paroles que vous m'avez adressées. Je les regarde comme la réparation que je vous savais prêt à faire, dès que vous connaîtriez les faits ; mais vous me pardonnerez de vous dire qu'il manque quelque chose pour rendre la réparation complète.

J. LESPÉRANCE.

(*A suivre.*)